Food Banks Canada
Banques alimentaires Canada

BILAN-FAIM RAPPORT 2019

LA SECTION

TABLE DES MATIÈRES

01 Bilan-Faim 2019

02 Recommandations politiques

03 Notre méthodologie

04 Remerciements

05 À propos de nous

BILAN-**FAIM**

2019

BILAN-FAIM 2019 – LES CANADIENS VULNÉRABLES LAISSÉS POUR COMPTE MALGRÉ UNE ÉCONOMIE FORTE

Partout au Canada, les banques alimentaires sont des chefs de file en matière de soutien aux personnes dans le besoin. Elles fournissent de la nourriture, ainsi que du soutien et différentes ressources à des milliers de communautés partout au pays. Il s'agit d'organisations communautaires locales qui ont émergé en réponse aux besoins uniques de leurs collectivités. Ces besoins peuvent être le résultat de la fermeture d'une usine locale, de l'augmentation rapide du coût des loyers dans une région donnée, ou d'une catastrophe environnementale comme un incendie de forêt qui laisse du jour au lendemain des milliers de personnes sans domicile. Bien que les besoins particuliers de chaque collectivité varient, la pauvreté et les faibles revenus en sont les facteurs déterminants.

Les gens peuvent devenir vulnérables à la pauvreté à différents moments de leur vie, notamment à la suite de la perte d'un emploi ou d'une séparation, ou en raison d'une invalidité ou d'une maladie. Notre filet de sécurité sociale – c'est-à-dire les divers programmes de sécurité du revenu et soutien en nature offerts aux niveaux fédéral, provincial et municipal – est ce que nous avons construit en tant que société pour aider nos collectivités à mieux gérer les périodes de vulnérabilité, ainsi que les cycles d'expansion et de ralentissement inhérents à notre système économique. Sa fonction est d'empêcher que de tels événements condamnent les gens à la grande pauvreté et à la misère à long terme.

LE SAVIEZ-VOUS? LES BANQUES ALIMENTAIRES DU CANADA OFFRENT BEAUCOUP PLUS QUE DE LA NOURRITURE

Plus de 50 % des banques alimentaires proposent des services d'information et d'aiguillage à leurs clients pour les mettre en contact avec d'autres ressources dont ils pourraient avoir besoin.

Une banque alimentaire sur trois offre un soutien fiscal gratuit ou dirige les clients vers un tel service pour qu'ils reçoivent tout l'argent auquel ils ont droit.

Une banque alimentaire sur cinq offre de la formation, de l'éducation ou de l'aide à la recherche d'emploi.

Après la Grande Dépression des années 1930, le Canada a bâti un solide filet de sécurité comprenant un programme d'assurance-emploi, diverses prestations fiscales pour les familles et les aînés et une assurance maladie publique. L'aide sociale provinciale, communément appelée le bien-être social, devait agir comme soutien de dernier recours afin que les gens puissent à tout le moins se nourrir et garder leur toit.

Toutefois, au cours des dernières décennies, les lacunes du filet de sécurité sociale se sont aggravées de façon importante. L'assurance-emploi fédérale n'est plus le soutien aux chômeurs qu'elle était, et les versements provinciaux d'aide sociale étant demeurés stables, leur valeur a rapidement diminué en raison de la hausse des coûts de la vie. Le marché du travail a également évolué, passant d'emplois à temps plein avec assurance maladie à des emplois plus précaires où les travailleurs autonomes ne bénéficiant d'aucune assurance sont nombreux. En raison de ces écarts croissants, des gens de partout au pays sont réduits à choisir entre payer le loyer, les factures ou l'épicerie.

Les banques alimentaires sont là pour aider à combler ces écarts croissants. Chaque jour, les banques alimentaires collaborent avec leur communauté afin d'obtenir les aliments nécessaires pour soutenir les personnes dans le besoin grâce à des dons et à des achats. Certaines banques alimentaires (les « carrefours ») fournissent de la nourriture aux organismes communautaires comme les banques alimentaires qui distribuent des paniers, les refuges et les programmes parascolaires qui comptent sur la nourriture pour offrir leur soutien. D'autres servent directement les gens avec une sélection de denrées pour les aider à économiser, et certaines banques alimentaires font les deux.

En plus de distribuer de la nourriture, les banques alimentaires agissent comme un « thermomètre » de la santé de leurs communautés. Grâce à la prestation d'un service essentiel aux personnes dans le besoin et au suivi des visites, les banques alimentaires peuvent fournir des renseignements à jour quant au nombre de personnes qui souffrent de la faim et de la pauvreté en période d'inflation rapide ou de récession économique. Au moyen d'analyses des tendances, elles peuvent également indiquer qui est particulièrement vulnérable à ces changements et qui est susceptible d'être laissé pour compte en période de reprise économique.

Surtout, elles nous aident à trouver des solutions. Et en ce qui a trait à notre filet de sécurité sociale, les banques alimentaires peuvent montrer ce qui fonctionne, cerner les lacunes et indiquer quels éléments du système doivent être entièrement repensés. Ce qu'elles démontrent en fin de compte, c'est qu'une économie forte ne permet pas à elle seule de réduire la pauvreté de manière satisfaisante. Des changements dans les politiques gouvernementales sont nécessaires pour renforcer notre filet de sécurité sociale ainsi que pour aider les personnes à se sortir de la pauvreté et réaliser des progrès soutenus dans la réduction de l'insécurité alimentaire et du besoin de recourir aux banques alimentaires.

Le Bilan-Faim est une lecture annuelle de la température de milliers de communautés au Canada. Mené en mars, il offre un *aperçu* de l'utilisation des banques alimentaires au Canada. Il fournit des renseignements sur ce qui se passe sur le terrain en fonction des données et de l'information disponibles. Il est également axé sur l'action et vise à étoffer l'information communiquée au public afin de soutenir l'évolution des politiques progressistes.

En parcourant ce rapport, vous prendrez connaissance de chiffres qui démontrent que, même si nous faisons des progrès dans la réduction de la faim et de la pauvreté, un trop grand nombre de personnes sont laissées pour compte. Les ménages d'une personne sont oubliés, notamment les personnes qui ont un handicap et qui ne sont pas en mesure de travailler. Le nombre de personnes âgées qui se tournent vers les banques alimentaires en raison de la hausse du coût de la vie augmente rapidement. Les enfants demeurent surreprésentés dans la population des banques alimentaires. Le coût élevé du logement n'est plus seulement un problème urbain; les résidents des petites villes et des milieux ruraux sont également touchés, et leur capacité de se nourrir s'en trouve réduite.

Nous sommes à la croisée des chemins et devons prendre une décision : soit nous maintenons le statu quo et poursuivons sur la voie qui mène un très grand nombre de personnes à être de plus en plus vulnérables à la pauvreté et à la faim; soit nous réorganisons notre système de sécurité du revenu pour combler les lacunes de notre filet de sécurité. Nous croyons qu'ensemble, nous pouvons contribuer à améliorer le système et à concrétiser notre vision : un Canada où personne ne souffre de la faim.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Malgré une situation désolante, il y a de bonnes nouvelles

LE RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES S'EST STABILISÉ EN 2019, LE NOMBRE DE VISITES ÉTANT À PEU PRÈS LE MÊME QUE 2018.

Cette année, 1 084 386 visites ont été déclarées dans l'ensemble du réseau de banques alimentaires du Canada en mars 2019. Même si le nombre de visites des banques alimentaires par mois est encore extrêmement élevé, il est inférieur de 1 % à celui de l'an dernier. Cette baisse est attribuable à de solides indicateurs économiques comme les faibles taux de chômage. Lorsque les taux de chômage sont faibles, une plus grande tranche de la population en âge de travailler a généralement accès à un revenu d'emploi, ce qui entraîne une réduction du besoin d'avoir recours à une banque alimentaire.

En mars 2019, le nombre de visites aux banques alimentaires était environ au même niveau qu'en 2010. Au lendemain de la récession, les taux de chômage ont atteint un sommet en 2009 et au début de 2010[1]. Pour de nombreuses personnes, les banques alimentaires représentaient un dernier recours après l'indemnité de départ, l'assurance-emploi et l'épuisement des économies. En mars 2011, plus de 1,2 million de visites ont été effectuées dans les banques alimentaires, soit une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de visites est demeuré élevé, puis a diminué graduellement à partir de 2015, et les chiffres se sont stabilisés au cours de la dernière année. Cette baisse correspond à une baisse des taux de chômage au cours de la même période[2].

1 Statistique Canada. Tableau 14-10-0287-03 – Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées.
2 Tableau 14-10-0327-01.

LE NOMBRE DE VISITES DES BANQUES ALIMENTAIRES EST À PEU PRÈS AU MÊME NIVEAU QU'EN 2010, ALORS QUE LES BANQUES ALIMENTAIRES DU PAYS COMMENÇAIENT À RESSENTIR LES EFFETS DE LA RÉCESSION DE 2008.

Source : Statistique Canada, Tableau 14-10-0287-03 – Caractéristiques de la population active selon la province, données mensuelles désaisonnalisées; Banques alimentaires Canada, nombre de visites aux banques alimentaires du Bilan-Faim.

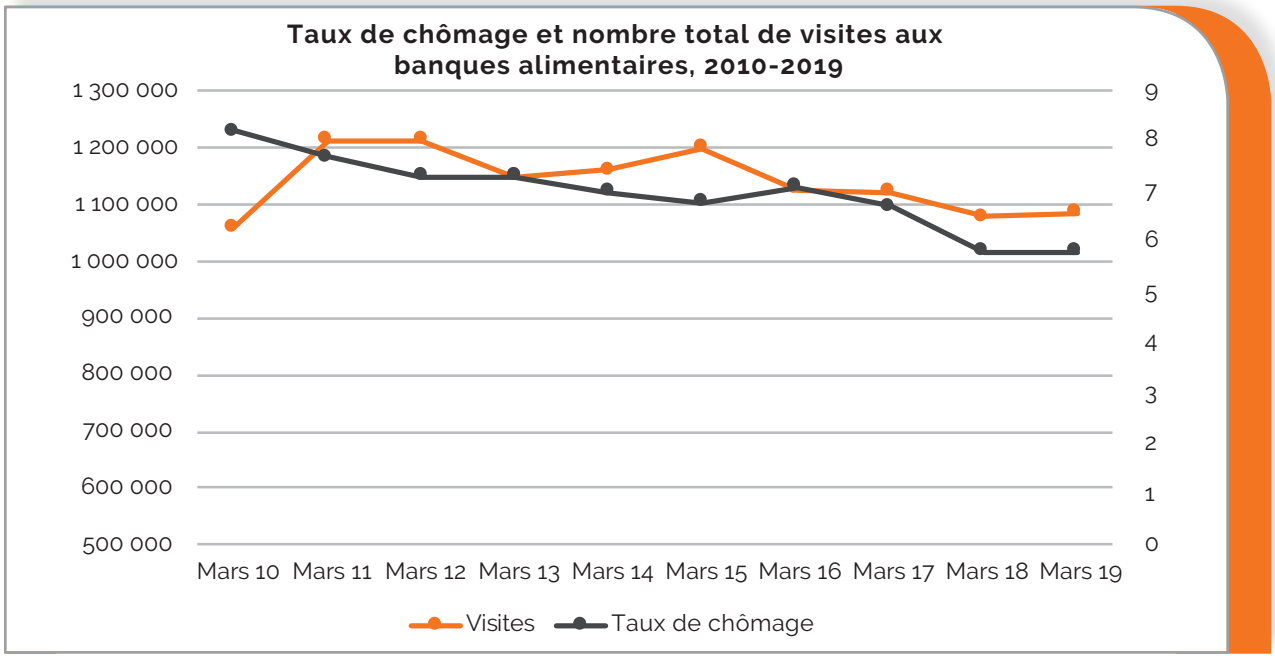

Le nombre d'enfants qui ont recours aux banques alimentaires diminue lentement depuis 2010.

Le pourcentage d'enfants qui ont recours aux banques alimentaires diminue lentement et représente maintenant 34,1 % de l'ensemble des clients des banques alimentaires, contre 37,2 % en 2010. L'amélioration de l'économie, combinée aux prestations fédérales et provinciales pour les familles ayant des enfants, a permis d'accroître lentement le revenu de ces ménages et pourrait influer sur ces résultats. Au cours de cette période, Banques alimentaires Canada et d'autres intervenants ont préconisé l'amélioration du système fédéral de prestations pour enfants. La création de l'Allocation canadienne pour enfants en 2016 a été le résultat de ce travail et contribué à l'amélioration de notre système de prestations pour enfants au Canada.

Malheureusement, il y a d'autres mauvaises nouvelles

MÊME SI LEUR POURCENTAGE EST À LA BAISSE, LES ENFANTS AYANT RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES DEMEURENT SURREPRÉSENTÉS PAR RAPPORT À LA POPULATION GÉNÉRALE.

Alors que les enfants de moins de 18 ans représentent actuellement 34,1 % de la population des banques alimentaires, ils sont encore largement surreprésentés par rapport à la population générale, où ils représentent 19,4 % de la population. Les coûts associés à l'éducation des enfants, y compris les frais de garde d'enfants, combinés à l'augmentation des coûts de base comme la nourriture et le loyer, exercent une pression considérable sur les ménages avec enfants, ce qui les rend vulnérables à la pauvreté et à la faim.

Personnes qui ont recours aux banques alimentaires et qui sont enfants de moins de 18 ans, par rapport à la population générale – années données (%)	MARS 2010	MARS 2013	MARS 2015	MARS 2019
Enfants qui ont recours aux banques alimentaires au Canada (%)	37,2 %	36,4 %	35,6 %	34,1 %
Enfants dans la population générale (%)	20,4 %	19,8 %	19,6 %	19,4 %

Source : Statistique Canada, Tableau 17-10-0005-01 – Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe; Bilan-Faim 2010, 2013, 2016 et 2019.

Alors que les visites retrouvent des niveaux équivalents à ceux de 2010, leur composition a considérablement changé, ce qui indique que certains groupes ne profitent pas de la reprise économique et sont devenus plus vulnérables à la pauvreté et à la faim. Ils comprennent les ménages d'une personne seule et les personnes pour qui des prestations d'invalidité ou une pension sont la principale source de revenu. Ces groupes ne sont pas mutuellement exclusifs et se chevauchent souvent.

Ménages d'une personne par rapport aux familles monoparentales

Type de ménage	MARS 2010	MARS 2019
Ménage d'une personne	37,8 %	48,1 %
Familles monoparentales	27,5 %	18,3 %

Malgré une reprise économique constante, le pourcentage de ménages comptant une personne sans enfant est passé de 38 % à 48 % dans toutes les banques alimentaires. À l'inverse, les familles monoparentales sont passées de 27,5 % à un peu plus de 18 %. Alors qu'il existe de nombreux avantages fiscaux qui permettent d'augmenter le revenu des ménages avec enfants, les ménages d'une personne ne bénéficient pas de la même gamme d'avantages et doivent souvent compter uniquement sur le niveau extrêmement faible de revenus provenant de l'aide sociale provinciale s'ils ne sont pas en mesure de trouver un emploi.

Personnes qui ont recours aux banques alimentaires et dont la principale source de revenu est une pension ou une prestation d'invalidité provinciale par rapport à l'assistance générale de l'aide sociale provinciale et au revenu d'emploi

Les personnes qui sont moins susceptibles d'être en mesure de travailler en raison d'une invalidité ou de l'âge de la retraite – celles qui reçoivent une prestation d'invalidité provinciale ou une pension comme principale source de revenu – sont passées de 21 % en 2010 à plus de 26 % en 2019. Les deux groupes sont aux prises avec une hausse rapide du coût de la vie, ainsi qu'avec l'augmentation des coûts associés à l'accroissement des besoins en soins de santé. Les personnes âgées de 65 ans et plus forment le groupe d'âge qui a connu la hausse la plus rapide de recours aux banques alimentaires. Les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité comme principale source de revenu sont aux prises avec des revenus qui n'ont pas suivi la courbe de l'inflation et qui souvent ne couvrent pas les dépenses de base d'un ménage.

Principale source de revenu	MARS 2010	MARS 2019
Prestations d'invalidité provinciales	14,4 %	17,3 %
Pension	6,6 %	9,0 %
Prestation d'invalidité provinciale et pension combinées	21,0 %	26,3 %
Emploi	11,4 %	12,1 %

L'augmentation du coût du logement à l'échelle nationale et l'absence de logements à loyer fondé sur le revenu sont des facteurs qui ont aussi contribué à la hausse des demandes de banques alimentaires. Le nombre de visites de personnes vivant dans un logement locatif a augmenté par rapport à celui des personnes vivant dans un logement social (loyer fondé sur le revenu).

Le pourcentage des clients qui vivent dans des logements locatifs est de 70 %, en hausse par rapport à 60 % en 2010. Celui des personnes vivant dans un logement social est passé de 25,6 % à 14,4 %. Les effets de la montée en flèche des marchés locatifs se sont fait sentir à l'extérieur des régions urbaines et dans les petites villes, et les récents investissements visant à créer des logements à loyer modique n'ont pas encore été en mesure de répondre à la demande massive.

	2010	2019
Logements locatifs	59,8 %	70,4 %
Logement social (loyer fondé sur le revenu)	25,6 %	14,4 %

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU BILAN-FAIM

Canada	TOUS	MILIEU RURAL
Nombre total de visites	1 084 386	150 732
Nombre total de visites (enfants)	374 474	49 620
Variation 2018 p/r 2019 (%)	-1,1 %	-1,0 %
Total des repas et collations	5 570 329	332 131
Nombre de banques alimentaires visées	2 326	672
Banques alimentaires ayant signalé une hausse, 2018 p/r 2019 (%)	47,0	45,3

Catégories d'âge servies en pourcentage du total, par groupe d'âge

	ALL	MILIEU RURAL
0 à 2 ans (%)	5,2	4,6
3 à 5 ans (%)	6,1	6,7
6 à 11 ans (%)	12,9	12,3
12 à 17 ans (%)	9,9	10,4
18 à 30 ans (%)	16,3	15,1
31 à 44 ans (%)	20,0	18,6
45 à 64 ans (%)	22,8	25,0
65 ans et + (%)	6,8	7,0

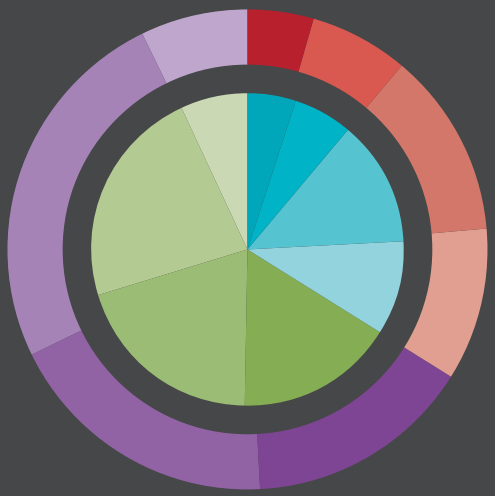

Enfants (%)

TOUS	MILIEU RURAL
34,1	34,0

Personnes âgées (%)

TOUS	MILIEU RURAL
6,8	7,0

Nombre de banques alimentaires visées

TOUS	MILIEU RURAL
1 513	517

Principale source de revenu

	TOUS	MILIEU RURAL
Emploi (%)	12,1	13,0
Prestations d'assurance-emploi (%)	3,3	5,0
Prestations d'aide sociale (%)	40,1	39,7
Prestations d'invalidité (%)	17,3	17,0
Prestations de retraite (%)	9,0	11,4
Prêt aux étudiants (%)	1,9	1,0
Allocation canadienne pour enfants (%)	2,5	3,2
Aucun revenu (%)	7,0	5,1
Autre (%)	6,7	4,6

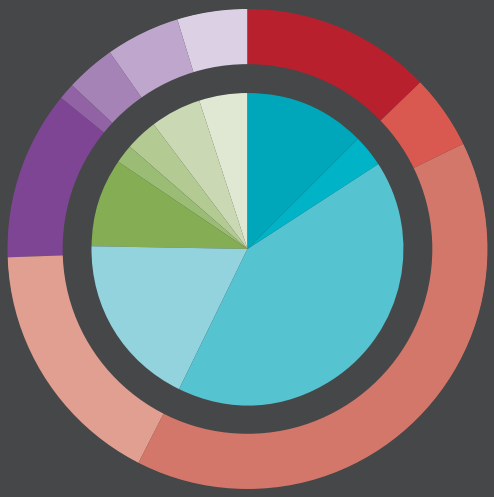

Nombre de banques alimentaires visées

TOUS	MILIEU RURAL
1 368	463

Type de ménage

	TOUS	MILIEU RURAL
Familles biparentales (%)	18,8	18,1
Familles monoparentales (%)	18,3	17,6
Couples sans enfants (%)	9,8	13,9
Adultes vivant seuls (%)	48,1	46,5
Autre (%)	5,0	4,0

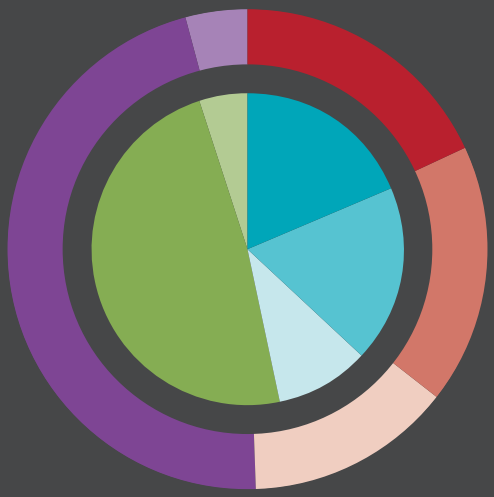

Nombre de banques alimentaires visées

TOUS	MILIEU RURAL
1 477	496

Type de logement

	TOUS	MILIEU RURAL
Loyer du marché (%)	70,4	58,8
Logement social (%)	14,4	11,6
Propriétaires (%)	7,4	16,4
Logement appartenant aux bandes (%)	2,0	7,0
Sans-abri (%)	5,3	5,3
Autre (%)	0,6	0,9

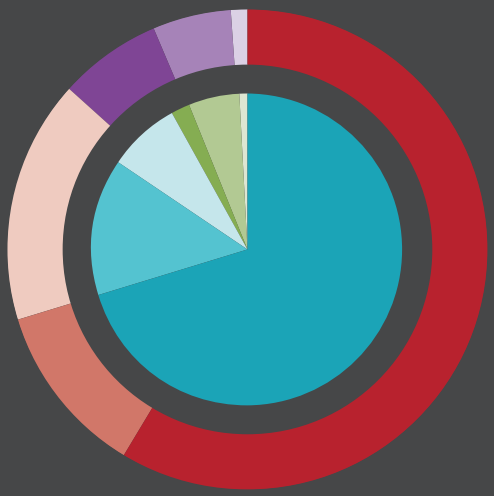

Nombre de banques alimentaires visées

TOUS	MILIEU RURAL
1 230	442

Principales conclusions du Bilan-Faim

	Nombre total de visites	Nombre total de visites (enfants)	Variation 2018 p/r 2019 (%)	Nombre de banques alimentaires visées	Total des repas et collations	Banques alimentaires ayant signalé une hausse, 2018 p/r 2019 (%)
C.-B.	124 713	38 074	-1,6	113	455 901	48,5
Alb.	89 821	35 282	-7,9	171	1 092 416	45,1
Sask.	37 216	15 778	-3,6	36	14 280	42,4
Man.*	82 067	33 280	*	52	419 970	39,6
Ont.	339 613	111 051	4,8	577	1 770 357	48,2
Qc***	345 184	120 025	-5,5	1 150	1 595 120	45,7
N.-B.	22 625	7 123	7,9	58	118 929	48,1
N.-É.	25 629	7 463	-,06	123	103 357	53,9
Î.-P.-É.	2 959	1 137	-6,1	6	4 078	16,7
T.-N.-L.	10 704	3 149	5,8	45	3 402	59,0
TERR**	6 110	2 112	-8,3	13	7 011	50,0

Catégories d'âge

	0 à 2 ans (%)	3 à 5 ans (%)	6 à 11 ans (%)	12 à 17 ans (%)	18 à 30 ans (%)	31 à 44 ans (%)	45 à 64 ans (%)	65 ans et + (%)	Enfants (%)	Personnes âgées (%)	Nombre de banques alimentaires visées
C.-B.	4,5	5,4	10,7	8,9	15,4	20,2	24,9	9,9	29,5	9,9	91
Alb.	6,5	6,9	13,7	11,3	16,9	20,4	19,9	4,4	38,4	4,4	89
Sask.	6,7	7,9	15,5	12,3	17,4	18,0	18,4	3,8	42,4	3,8	30
Man.	4,9	8,2	17,4	12,9	13,0	21,5	18,1	4,1	43,4	4,1	38
Ont.	5,0	5,4	12,3	10,1	17,9	19,0	23,2	7,0	32,8	7,0	413
Qc	5,0	6,8	13,8	9,3	14,1	22,0	22,3	6,6	34,9	6,6	684
N.-B.	4,3	6,5	12,4	9,3	14,8	19,2	28,3	5,1	32,5	5,1	43
N.-É.	4,6	5,1	11,1	8,6	20,0	17,3	26,8	6,4	29,4	6,4	78
Î.-P.-É.	6,4	7,0	14,7	10,4	16,7	17,5	21,3	6,1	38,5	6,1	6
T.-N.-L.	3,3	6,1	11,3	9,9	16,4	20,9	26,6	5,6	30,6	5,6	36
TERR**	3,8	4,9	10,9	8,6	19,2	19,3	27,5	5,7	28,2	5,7	5

Type de ménage

	Familles biparentales (%)	Familles monoparentales (%)	Couples sans enfants (%)	Personnes vivant seules (%)	Autre (%)	Nombre de banques alimentaires visées
C.-B.	15,4	15,7	12,8	51,5	4,5	92
Alb.	21,1	23,2	6,3	42,7	6,7	86
Sask.	17,9	26,8	7,7	45,1	2,4	34
Man.	30,9	19,9	1,4	47,3	0,5	9
Ont.	17,3	17,7	8,2	48,2	8,6	425
Qc	20,4	18,2	10,4	49,0	2,0	639
N.-B.	18,2	14,9	15,3	47,9	3,6	47
N.-É.	19,9	12,1	25,0	42,8	0,1	78
Î.-P.-É.	26,4	19,2	11,1	39,3	3,9	6
T.-N.-L.	11,8	23,7	9,2	53,0	2,3	32
TERR**	15,1	14,7	5,6	52,3	12,2	5

Type de logement

	Loyer du marché (%)	Logement social (%)	Propriétaires (%)	Logement appartenant aux bandes (%)	Sans-abri (%)	Autre (%)	Nombre de banques alimentaires visées
C.-B.	72,5	8,9	7,3	3,3	6,5	1,4	80
Alb.	70,8	8,4	9,0	5,8	5,4	0,6	72
Sask.	64,1	16,3	6,1	6,4	6,3	0,7	30
Man.**	52,5	22,8	7,1	8,4	7,3	1,9	6
Ont.	69,9	18,4	5,3	0,4	5,8	0,3	372
Qc	73,9	11,5	7,8	1,6	4,6	0,6	545
N.-B.	66,7	11,8	17,6	0,7	3,0	0,3	41
N.-É.	69,2	11,9	13,4	1,9	3,4	0,1	76
Î.-P.-É.	67,5	13,4	13,0	2,5	3,0	0,6	6
T.-N.-L.	45,1	41,1	10,9	0,4	2,0	0,5	27
TERR**	40,8	30,3	5,4	8,5	14,6	0,4	6

Revenu des ménages

	Emploi (%)	Prestations d'assurance-emploi (%)	Prestations d'aide sociale (%)	Prestations d'invalidité (%)	Presta-tions de retraite (%)	Prêt aux étudiants (%)	Allocation canadienne pour enfants (%)	Aucun revenu (%)	Autre (%)	Nombre de banques alimentaires visées
C.-B.	14,0	3,0	24,2	28,6	11,4	0,3	1,4	8,1	9,1	84
Alb.	19,5	4,0	33,8	15,4	8,2	1,5	6,0	7,6	4,1	79
Sask.	12,4	2,6	52,6	9,1	7,4	1,4	2,4	6,3	5,8	30
Man.**	13,2	6,1	43,3	2,5	7,9	4,5	0,0	14,2	8,3	9
Ont.	8,9	1,6	29,4	32,4	8,7	0,6	0,5	7,3	10,5	364
Qc	12,6	4,1	53,3	3,9	9,3	3,7	5,3	4,8	3,1	623
N.-B.	11,5	3,9	58,3	8,6	8,7	0,6	2,8	2,8	2,8	41
N.-É.	13,5	4,5	45,5	11,7	10,3	2,6	0,0	7,1	4,8	78
Î.-P.-É.	19,1	14,1	42,0	9,6	9,9	0,5	2,0	2,2	0,6	6
T.-N.-L.	7,4	3,1	71,7	3,0	8,1	1,0	1,3	2,5	1,7	29
TERR**	12,1	3,5	38,3	4,4	5,7	2,2	0,2	30,7	2,8	5

* Comparaison de l'année dernière pas disponible à cause d'un changement en collection de données.
** Une quantité insuffisante de données a été reçue pour ces éléments. Les résultats ne représenteront pas la province entière cette année.
*** Ajustements mineurs ont été fait au données du Québec quand elles ont été imprimées, mais pas inclues dans l'analyse générale.

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET FAIM AU CANADA

Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, l'instrument de sondage qui permet d'effectuer un suivi de l'insécurité alimentaire au Canada, les définitions de l'insécurité alimentaire comprennent tout, de l'inquiétude à l'égard du manque d'aliments à la réduction de l'apport alimentaire et aux journées sans nourriture en raison d'un manque d'argent[3].

Lorsqu'on parle d'insécurité alimentaire, on inclut les femmes âgées vivant seules qui reçoivent des prestations d'invalidité, qui ne peuvent se permettre de s'acheter quelques fruits et légumes frais que lorsqu'elles reçoivent leur chèque, et qui doivent se contenter le reste du temps de craquelins et de nouilles. On parle des parents monoparentaux qui s'assurent que leurs enfants mangent à leur faim, mais qui doivent parfois sauter des repas pour y arriver. On parle aussi des hommes vivant seuls qui, entre les petits boulots saisonniers et ponctuels, passent régulièrement toute une journée sans manger par manque d'argent, bien plus fréquemment que ne peut le laisser entendre la définition officielle de l'insécurité alimentaire grave de Statistique Canada.

Insécurité alimentaire et revenu

Les résultats les plus récents de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes indiquent que 12 % des ménages, soit environ un ménage sur huit, ont connu l'insécurité alimentaire au Canada au cours des 12 derniers mois[4]. Tout un chacun peut être touché par l'insécurité alimentaire, peu importe que ses revenus proviennent de pensions, d'un emploi ou de l'aide sociale. Le faible revenu est le facteur commun à l'origine de l'insécurité alimentaire au Canada. Par définition, les personnes souffrant d'insécurité alimentaire au Canada n'ont pas assez d'argent pour se nourrir et répondre à leurs autres besoins de base, et ce, quelle que soit la source de leurs revenus. Bien que la prévalence de l'insécurité alimentaire soit plus élevée chez les bénéficiaires de l'aide sociale provinciale (61 %), plus de 10 % des personnes touchant un revenu d'emploi ont vécu de l'insécurité alimentaire et constituent 60 % de tous les ménages en situation d'insécurité alimentaire au Canada lorsqu'on tient compte du nombre absolu[5]. Et bien que la proportion de personnes qui ont recours aux banques alimentaires canadiennes et qui ont un revenu d'emploi soit demeurée relativement stable à environ 12 %, ce nombre, de même que le nombre de salariés en situation d'insécurité alimentaire, démontre qu'il y a beaucoup trop de personnes qui souffrent de la faim au Canada, même si elles ont un emploi.

12 % DES MÉNAGES, SOIT ENVIRON UN MÉNAGE SUR HUIT, ONT CONNU L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU CANADA AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS.[4]

Revenu moyen et prix des aliments

L'évaluation comparative des taux d'inflation de divers produits alimentaires et du revenu médian de l'ensemble des ménages au Canada explique pourquoi davantage de Canadiens sont de plus en plus sensibles à la fluctuation du prix des aliments. L'augmentation du prix d'une quantité considérable d'aliments – d'origine animale comme végétale – a largement dépassé la croissance des revenus médians.

L'augmentation du coût des aliments qui dépasse de loin l'inflation de base a une grande incidence sur les ménages à faible revenu, et ceux qui ont un revenu fixe comme l'aide sociale provinciale ou les pensions y sont particulièrement vulnérables. Les interventions politiques qui contribuent à atténuer l'incidence du prix des aliments en augmentant les revenus des gens ne sont pas nécessaires seulement pour réduire le recours global aux banques alimentaires, mais également pour soutenir l'ensemble des ménages canadiens qui souffrent d'insécurité alimentaire.

3 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). L'insécurité alimentaire des ménages au Canada 2012, Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF). Tiré de : https://proof.utoronto.ca/.
4 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014).
5 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014).

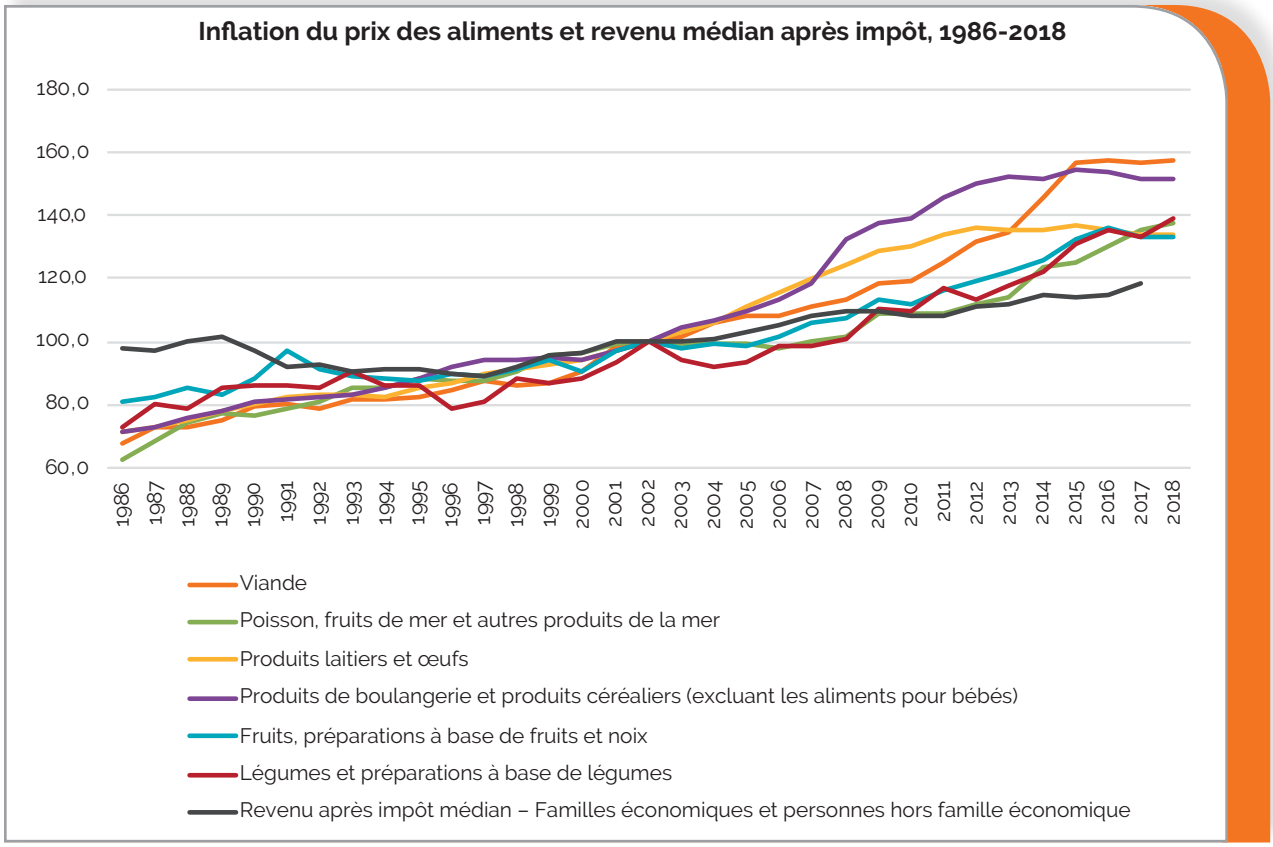

Source : Tableau de la page 14, Charlebois et coll. (2019), Rapport sur les prix alimentaires à la consommation 2019, Université Dalhousie et Université de Guelph. Source des données sur les prix des aliments : Tableau 18-10-0004-01 (anciennement CANSIM 326-0020) – Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé. Données sur le revenu ajoutées de Statistique Canada, Tableau 11-10-0191-01 – Statistiques du revenu selon le type de famille économique et la source de revenu. Tiré de : https://doi.org/10.25318/1110019101-fra.

AIDE SOCIALE PROVINCIALE : LORSQUE LE FILET DE SÉCURITÉ PRÉSENTE D'IMPORTANTES LACUNES

L'aide sociale provinciale demeure la principale source de soutien du revenu de la majorité des clients des banques alimentaires du pays depuis que Banques alimentaires Canada a commencé à collecter des données. Bien que cette forme de soutien du revenu soit de compétence provinciale, son incidence sur l'utilisation des banques alimentaires à l'échelle nationale en fait un important élément de réflexion et de considération dans la promotion d'un changement de politique.

POURCENTAGE DE CLIENTS QUI REÇOIVENT DE L'AIDE SOCIALE PROVINCIALE COMME PRINCIPALE SOURCE DE SOUTIEN DU REVENU : 57,4 %

À l'heure actuelle, deux millions de Canadiens reçoivent de l'aide sociale provinciale comme principale source de revenu[6]. Au Canada, les programmes d'aide sociale diffèrent d'une province à l'autre, notamment en ce qui concerne les règles et l'admissibilité, mais la plupart peuvent être divisés en deux grandes catégories : l'assistance générale – qui est généralement conçue comme une aide à court terme pour les personnes sans emploi qui n'ont pas d'autres moyens de soutien financier; et le soutien pour invalidité – qui s'adresse aux personnes ayant une incapacité ou d'autres problèmes de santé qui limitent leur employabilité. Quel que soit le programme, celui-ci vise à offrir un revenu de dernier recours et, à ce titre, ne fournit que le strict minimum.

6 Maytree (2019). Welfare in Canada – Canada. Tiré de : https://maytree.com/welfare-in-canada/canada/.

Cela signifie que le montant des prestations d'aide sociale provinciale à l'échelle se situe loin sous le seuil de pauvreté officiel du Canada, soit la mesure du panier de consommation. C'est particulièrement le cas pour les adultes vivant seuls qui reçoivent une assistance générale; leurs revenus réels représentent la moitié du seuil de pauvreté officiel[7]. À titre d'exemple, le revenu annuel d'aide sociale d'une personne seule à Halifax, en Nouvelle-Écosse, est de 7 433 $, montant inférieur de 11 915 $ (ou 38 %) au seuil de pauvreté officiel pour ce profil dans cette région[8].

Aide sociale provinciale et utilisation des banques alimentaires

Compte tenu des niveaux de revenu extrêmement faibles qu'offre l'aide sociale, les banques alimentaires sont une nécessité. Lorsqu'on a demandé aux organismes participant au Bilan-Faim quelles étaient les principales raisons pour lesquelles les clients avaient recours aux banques alimentaires, la réponse la plus fréquente était de loin que « le montant de l'aide sociale et des prestations est insuffisant ».

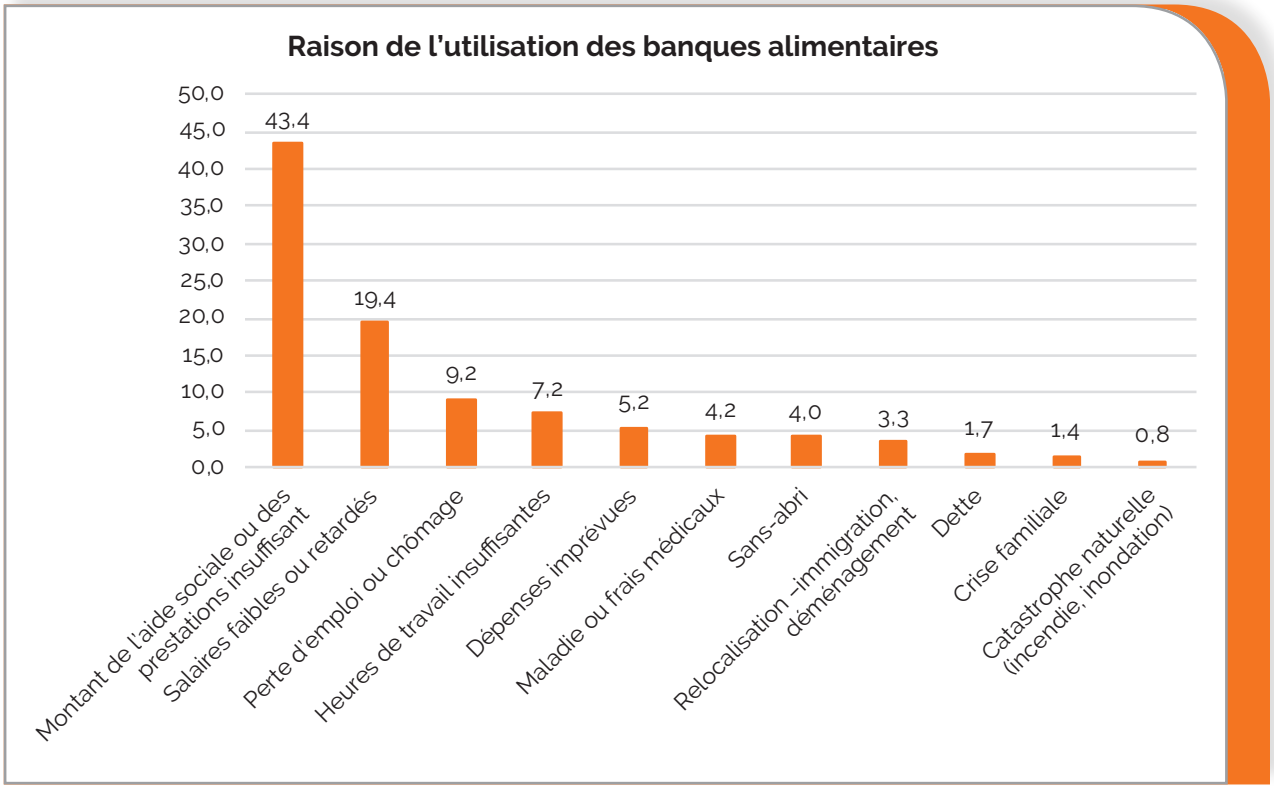

Les personnes pour qui l'aide sociale est la principale source de revenu sont 11 fois plus susceptibles d'éprouver une grave insécurité alimentaire que la population en général[9]. Bien que beaucoup de personnes souffrant d'insécurité alimentaire n'utilisent pas pour autant les banques alimentaires, les tendances observées relativement au nombre de prestataires de l'aide sociale peuvent avoir une incidence importante sur l'utilisation des banques alimentaires. Comme le montre une étude, il existe un lien étroit entre le nombre de prestataires de l'aide sociale et l'utilisation des banques alimentaires. Dans la région de Calgary, chaque augmentation de 100 prestataires a entraîné une augmentation de 57 clients à la banque alimentaire locale[10]. Étant donné que l'aide sociale provinciale est la principale source de revenu de la majorité des clients des banques alimentaires à l'échelle nationale, il existe une forte possibilité que cette corrélation soit observée dans les provinces et territoires à l'échelle du pays.

7 Maytree (2019). Welfare in Canada – Canada.
8 Tweddle, A. et Aldridge, H. (2018). Welfare in Canada 2017, Maytree Foundation. Tiré de : https://maytree.com/wp-content/uploads/Welfare_in_Canada_2017.pdf.
9 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014).
10 École de politiques publiques de l'Université de Calgary. Social Policy Trends: Calgary Food Bank Clients and Social Assistance caseloads (décembre 2017). Tiré de : https://www.policyschool.ca/publications/social-policy-trends-calgary-food-bank-clients-social-assistance-caseloads/.

Au cours des 40 dernières années, les lacunes de notre filet de sécurité sociale se sont aggravées de façon importante

Les tendances des 40 dernières années démontrent l'impact des cycles économiques sur le nombre de personnes ayant besoin d'aide sociale au Canada. Lors des récessions du début des années 1980 et 1990, un grand pourcentage de la population avait recours à l'aide sociale dans sa province. La récession du début des années 1990 a entraîné une hausse particulièrement importante du nombre de personnes recevant de l'aide sociale. C'est pendant cette même période qu'un système d'assurance-emploi (AE) remanié et plus restrictif a été mis en place.

Dans la deuxième partie des années 1990, des changements stratégiques ont été apportés aux programmes provinciaux d'aide sociale partout au Canada : les niveaux de revenu ont été réduits et l'admissibilité a été resserrée. Ainsi, au moment où la récession de 2008 a frappé, les deux sources de soutien au revenu des Canadiens étaient restrictives, et moins de gens ont pu recevoir de l'aide sociale que lors des deux récessions précédentes. Les gens en difficulté étaient cependant aussi nombreux pendant cette période, et le nombre de visites aux banques alimentaires a atteint son plus haut sommet en 2011 et 2012. À l'heure actuelle, même si les taux de chômage sont les plus bas des dernières années, il y a encore une part persistante de la population qui reçoit de l'aide sociale. Cela peut indiquer que les gens ont encore de la difficulté à réintégrer le marché du travail et vivent avec des revenus extrêmement faibles qui ne sont pas censés soutenir à long terme. Il y a aussi un nombre croissant de bénéficiaires de prestations d'invalidité. Par conséquent, le nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires demeure beaucoup trop élevé, et les personnes qui dépendent de l'aide sociale provinciale souffrent d'une pauvreté grandissante.

Taux de chômage et d'aide sociale au Canada, 1976-2018

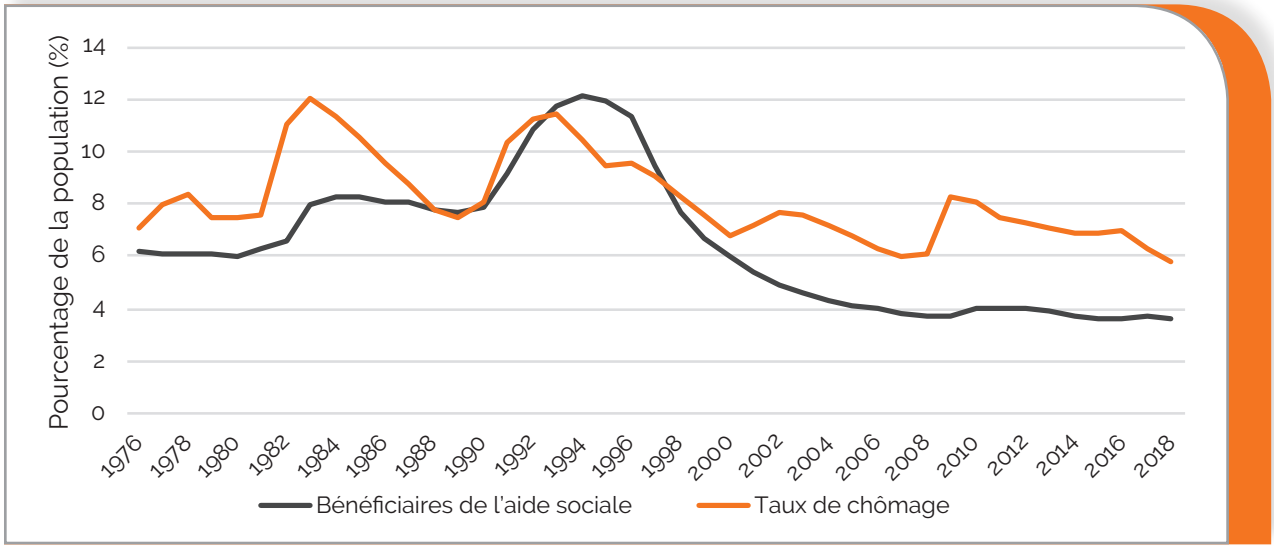

Source : Graphique adapté de Stapleton, J., The 'Ball' or the 'Bridge', Centre canadien de politiques alternatives, mai 2009. Données sur les bénéficiaires de l'aide sociale : Kneebone, R. et White, K. (2014). The Rise and Fall of Social-Assistance Use in Canada, 1969-2012, The School of Public Policy SPP Research Papers, vol. 7, no 5, Université de Calgary. Tiré de : https://journalhosting.ucalgary.ca/index.php/sppp/article/download/42457/30349/. Merci à Ronald Kneebone pour les données à jour sur le nombre de prestataires de l'aide sociale jusqu'en 2018. Les bénéficiaires de l'aide sociale ne comprennent pas les bénéficiaires de prestations d'invalidité. Taux de chômage de Statistique Canada, Tableau 14-10-0327-01 – Caractéristiques de la population active selon le sexe et le groupe d'âge détaillé, données annuelles.

Lorsque le programme de soutien du revenu de « dernier recours » devient la seule option

À l'heure actuelle au Canada, plus de 1,1 million de personnes reçoivent des prestations d'assistance générale. Ce chiffre grimpe à près de 2 millions si nous incluons les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité. Partout au Canada, les gestionnaires de banques alimentaires sont témoins de l'augmentation des mises à pied, du chômage saisonnier et du travail précaire. Notre filet de sécurité sociale actuel, et l'aide sociale en particulier, a été conçu pendant une période où le travail à temps plein était la norme. Cependant, dans le contexte de l'économie de l'après-récession, ce sont plutôt les emplois à temps partiel ainsi que les emplois contractuels et saisonniers qui tendent à devenir la norme.

« Une amie de longue date m'a contacté aujourd'hui. Elle fait partie des quelque 2 000 personnes qui ont perdu leur emploi il y a 10 ans lorsque l'industrie forestière s'est effondrée. Paula était un peu plus âgée. Possédant moins de compétences professionnelles, elle ne faisait jamais le poids par rapport aux autres candidats. Comme beaucoup, elle a épuisé ses économies et vendu tous ses biens matériels. Paula compte maintenant sur les banques alimentaires, car sa pension ne suffit pas pour payer son loyer et manger pendant un mois complet. Je crois qu'elle fait partie du nombre croissant de personnes qui vivent dans l'ombre en tentant de joindre les deux bouts. »*

Gestionnaire de banque alimentaire, Ontario

*Nom modifié pour protéger l'identité

Ce filet de sécurité est désuet. Il ne permet pas de soutenir adéquatement les gens pendant les ralentissements économiques ni de combler les lacunes afin d'éliminer la nature fragmentaire du marché du travail actuel. Tandis que ces tendances du marché du travail se maintiennent et que le risque d'une nouvelle récession se profile à l'horizon, notre système de soutien du revenu, y compris les systèmes provinciaux d'aide sociale, doit faire l'objet d'un remaniement majeur. Autrement, un nombre croissant de Canadiens devront faire face à de longues périodes de pauvreté et de misère et compter sur les banques alimentaires pour s'en sortir.

CROISSANCE DES MÉNAGES D'UNE PERSONNE QUI ONT RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES

« La demande semble augmenter de 5 à 10 % par année. Les ménages d'une personne ont connu une forte augmentation par rapport à l'an dernier et représentent le principal profil démographique. Nous voyons également beaucoup de retraités qui ne reçoivent pas assez d'argent pour vivre. »

Désirée Erdmann, coordonnatrice de la banque alimentaire de Crowsnest Pass

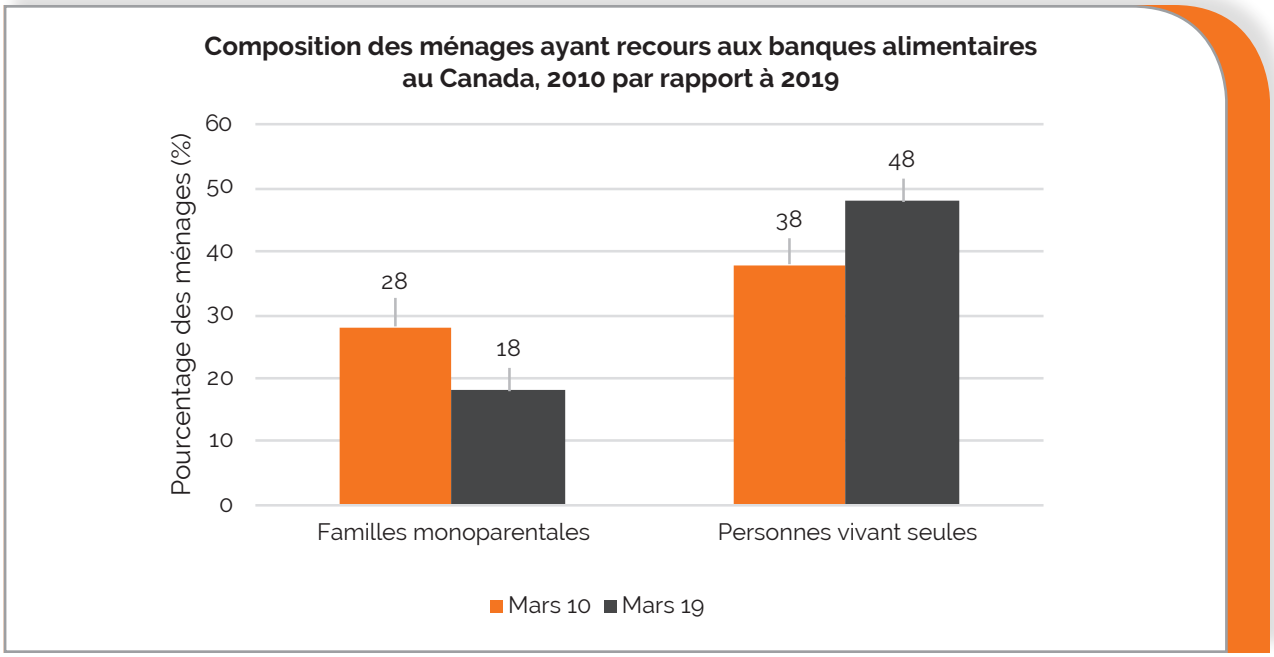

Selon le Bilan-Faim 2019, les ménages d'une personne représentent de plus en plus le profil type du ménage qui a recours aux banques alimentaires au Canada. En effet, si ces ménages représentaient 38 % de l'ensemble des utilisateurs des banques alimentaires en 2010, ils comptent aujourd'hui pour près de la moitié d'entre eux (48 %). Les coordonnateurs des banques alimentaires, qui constatent une augmentation du nombre de personnes vivant seules, y voient une conséquence des faibles prestations d'aide sociale et d'invalidité, des logements inabordables et de l'augmentation croissante d'autres coûts.

Le montant des prestations d'aide sociale pour les personnes vivant seules est si faible que bon nombre n'ont d'autre choix que de se tourner vers les banques alimentaires

Les familles ont l'avantage de pouvoir mettre en commun les ressources et partager les revenus et les dépenses, mais les adultes seuls n'ont pas cette possibilité et ne sont souvent pas admissibles à bon nombre des prestations et des crédits accordés aux parents avec enfants. En plus du manque d'accès aux prestations autres que celles de l'aide sociale, les ménages d'une personne reçoivent des prestations extrêmement faibles. L'écart entre les seuils de la mesure du panier de consommation et le total des prestations d'aide sociale auxquelles un ménage peut être admissible est beaucoup plus important pour une personne seule, et ce, peu importe la province où elle réside[11]. C'est peut-être l'un des facteurs qui expliquent pourquoi les ménages d'une personne représentent 28.2 % de la population, mais environ 40 % des ménages qui souffrent d'insécurité alimentaire grave et 48 % de ceux qui ont recours aux banques alimentaires[12].

Le nombre de personnes vivant seules recevant de l'aide sociale ne cesse de croître

> *« Au cours de la dernière année, nous avons vu au moins une dizaine d'employeurs fermer, que ce soit de façon saisonnière ou pour toute l'année. Dans certains cas, cela s'est produit de façon inattendue, sans préavis aux travailleurs ni aux familles. »*
>
> Coordonnateur de banque alimentaire, Terre-Neuve

Comme les ménages d'une personne ont moins d'options de soutien du revenu que les autres types de ménages, ils sont plus susceptibles d'avoir besoin de l'aide sociale provinciale pendant les périodes de chômage ou d'emploi irrégulier. De 2000 à 2011, le nombre de ménages d'une personne inscrits au programme Ontario au travail a augmenté de 65 % dans la province et celui de familles monoparentales a diminué de 20 %. Cette tendance est observée dans toutes les provinces pour lesquelles les données sont disponibles[13].

Avec le temps, ces disparités de revenus peuvent faire en sorte qu'il soit beaucoup plus probable que des ménages comptant deux personnes ou plus aient accumulé des actifs non financiers. En moyenne, les familles et les ménages ayant plus de deux revenus ont 200 000 $ de plus en actifs non financiers comparativement aux ménages d'une personne[14]. Ce niveau limité d'actifs, combiné à un accès restreint aux prestations, rend difficile pour les ménages d'une personne de s'adapter aux répercussions des imprévus sur leur budget[15]. Par conséquent, le contexte du travail de l'après-récession au Canada, qui comprend des périodes de chômage ainsi que des emplois au salaire minimum et du travail à forfait, pourrait être beaucoup plus préjudiciable aux ménages d'une personne qu'aux autres ménages[16]. Nous craignons qu'en l'absence d'une stratégie pour remédier à la situation, une crise s'annonce qui rendra plus de ménages d'une personne vulnérables à l'extrême pauvreté.

11 Les données de la mesure du panier de consommation (2015) représentant différentes régions dans chaque province ont été compilées pour créer une moyenne provinciale pour les ménages d'une personne et pour les ménages de deux personnes aux fins de comparaison (avril 2019); les prestations d'aide sociale englobent le revenu total de 2017, y compris l'aide sociale de base, les prestations supplémentaires d'aide sociale, les prestations fédérales pour enfants, les prestations provinciales pour enfants, le crédit pour TPS et les prestations et crédits provinciaux; et les données des Social Assistance Summaries. Tiré de : https://maytree.com/social-assistance-summaries/.

12 Galbraith, N., Truong, J. et Tang, J. (6 mars 2019). Vivre seul au Canada. Tiré de : https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2019001/article/00003-fra.htm. Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). L'insécurité alimentaire des ménages au Canada 2012, Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF) Tiré de : http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/.

13 Stapleton, J. et Bednar, V. (2011). Trading Places: Single Adults Replace Lone Parents as the New Face of Social Assistance, Mowat Centre for Policy Innovation. Tiré de : https://munkschool.utoronto.ca/mowatcentre/wp-content/uploads/publications/40_trading_places.pdf.

14 Statistique Canada (2017). Tableau CANSIM 205-0002, Ottawa, Gouvernement du Canada.

15 Rapport sur la faim 2018. Tiré de : https://oafb.ca/wp-content/uploads/2018/11/Hunger-Report-2018-Digital.pdf.

16 Stapleton, J. et Bednar, V. (2011).

Un recoupement inquiétant : ménages d'une personne, insécurité alimentaire et problèmes de santé mentale

> *« Il est compliqué et difficile pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale de demander de l'aide ou d'y accéder. »*
>
> Coordonnateur de banque alimentaire, Smith Falls (Ontario)

Bien que les revenus extrêmement faibles des ménages d'une personne soient l'un des plus importants facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire et au recours aux banques alimentaires de ce type de ménage, la pauvreté recoupe et exacerbe souvent d'autres problèmes comme les handicaps et la maladie mentale. Les données tirées de quatre cycles de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes démontrent que l'insécurité alimentaire a un lien statistiquement significatif avec des variables liées à la santé mentale, comme l'auto-évaluation de la santé mentale, le fait de recevoir un diagnostic de trouble de l'humeur ou anxieux d'un médecin et le fait d'avoir eu des pensées suicidaires ou traversé des épisodes dépressifs majeurs au cours de la dernière année chez des adultes de 18 à 64 ans[17].

Les données les plus récentes de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (2015-2016) suivent une tendance similaire. Les niveaux d'insécurité alimentaire marqués sont liés à une auto-évaluation négative de la santé mentale, à un diagnostic de trouble de l'humeur ou anxieux, à une dépression grave et modérément grave, et à des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois. Ces relations sont encore plus claires lorsque les données sont ventilées en fonction de la composition des ménages[18]. Les ménages d'une personne souffrant d'insécurité alimentaire modérée à grave sont ainsi plus susceptibles de présenter des problèmes de santé mentale que les autres.

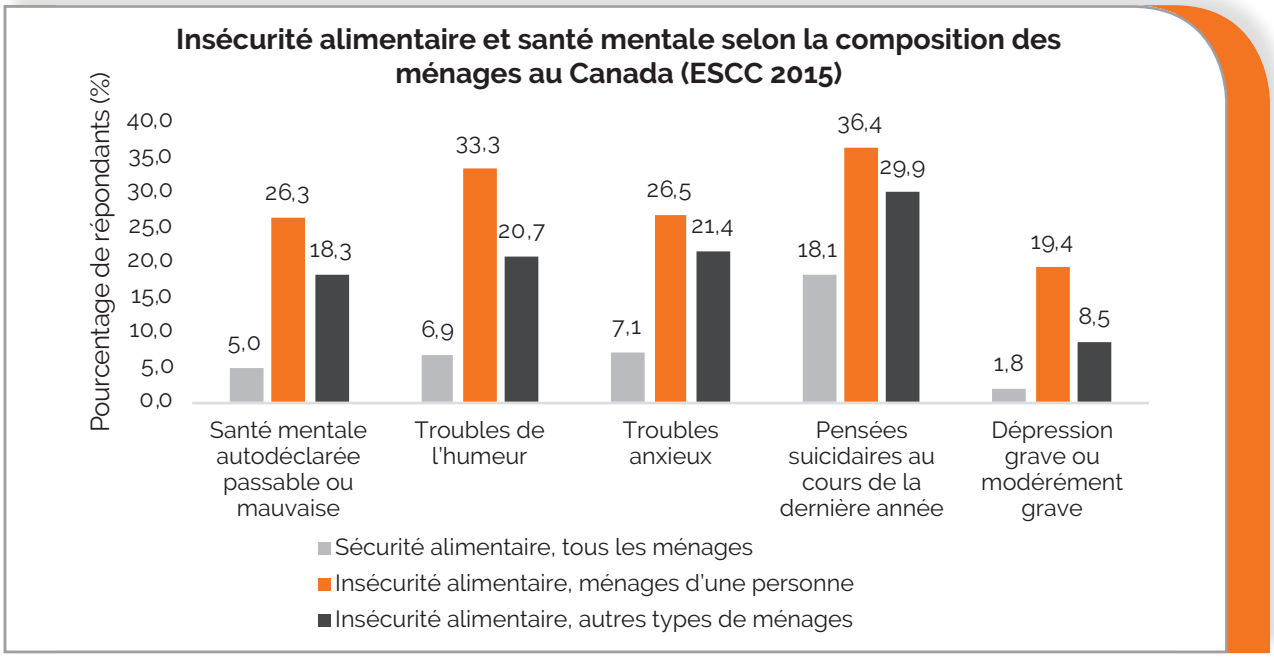

Source: Statistics Canada. 2015/2016 Canada Community Health Survey PUMF.

Les banques alimentaires du Canada sont très conscientes de ce lien. Environ 50 % des coordonnateurs de banques alimentaires à l'échelle du Canada ont établi l'augmentation du soutien en santé mentale comme l'une des principales priorités stratégiques pour réduire la faim dans leur communauté.

17 Quatre cycles : 2005, 2007/2008, 2009/2010, 2011/2012; Jessiman-Perreault, G. et Mcintyre, L. (2017). « The household food insecurity gradient and potential reductions in adverse population mental health outcomes in Canadian adults », SSM – Population Health, vol. 3, p. 464-472. Tiré de : https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2017.05.013.

18 Statistique Canada. Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : fichier de microdonnées à grande diffusion, 2015-2016.

En raison de la réduction du nombre d'emplois à temps plein et de leur remplacement par des emplois précaires, à temps partiel et occasionnels, Banques alimentaires Canada craint que la pression qui en résulte sur les revenus et la santé augmente le recours aux banques alimentaires et la prévalence des problèmes de santé mentale. Il est nécessaire d'offrir davantage de soutien pour aider les gens à évoluer dans un marché du travail de plus en plus précaire, ainsi que de mettre au point un système de soutien pour les ménages d'une personne supérieur à celui que nous connaissons actuellement afin de renverser la tendance.

L'« ASSISTANTIALISME » DE L'INVALIDITÉ ET SON INCIDENCE SUR LES BANQUES ALIMENTAIRES À L'ÉCHELLE NATIONALE

Changements touchant les sources de revenus des ménages qui ont recours aux banques alimentaires au Canada

Canada - Tous	2010	2019
Aide sociale provinciale – invalidité	14,4 %	17,3 %
Aide sociale provinciale – assistance générale	50,5 %	40,1 %

Canada – Milieu rural	2010	2019
Aide sociale provinciale – invalidité	11,8 %	17,0 %
Aide sociale provinciale – assistance générale	50,8 %	39,7 %

« […] Pour de nombreux Canadiens handicapés, l'aide sociale provinciale est un programme de premier recours plutôt qu'un filet de sécurité[19]. »

Dr. Michael J. Prince, professeur de politique sociale, Lansdowne

De plus en plus, l'aide sociale provinciale devient la principale source de soutien du revenu pour les personnes handicapées au Canada – une tendance que les spécialistes de la politique sociale appellent l'« assistantialisme » de l'invalidité[20]. Cette tendance est observée dans les banques alimentaires partout au pays, où les clients qui reçoivent une pension d'invalidité sont toujours plus nombreux, et ce, bien que le montant de leur pension soit supérieur à celui de l'assistance générale.

Le nombre de personnes qui ont recours aux banques alimentaires et qui reçoivent une prestation d'invalidité provinciale est passé de 14,4 % en 2010 à 17,3 % en 2019. Dans les milieux ruraux du Canada, le changement est plus prononcé; il est passé de 11,8 % à 17 % au cours de la même période. À l'inverse, le pourcentage de personnes qui reçoivent des prestations d'assistance générale est passé de plus de 50 % à 40 %, tant dans l'ensemble que dans les milieux ruraux. Certaines banques alimentaires indiquent que les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité représentent la majorité de leurs clients, car elles ne peuvent tout simplement pas faire face à l'augmentation du coût de la vie, notamment du loyer, de la nourriture et des services comme le chauffage et l'électricité.

19 Prince, M. J. (2015). « Entrenched Residualism » dans Daigneault, P.-M. et Beland, D. (éd.), Welfare Reform in Canada: Provincial Social Assistance in Comparative Perspective, Toronto, Université de Toronto, p. 289-304.
20 Stapleton, J., Tweedle, A. et Gibson, K. (février 2013). Qu'arrive-t-il aux programmes de soutien du revenu pour les personnes handicapées?, Katie Gibson Consulting. Tiré de : http://www.ccdonline.ca/fr/socialpolicy/poverty-citizenship/income-security-reform/disability-income-systems#sec-trend.

Les prestations d'invalidité provinciales sont le programme de soutien du revenu qui connaît la croissance la plus rapide pour les personnes handicapées

Au Canada, il existe une gamme de programmes de soutien du revenu pour les personnes handicapées, qui comprend l'assurance-invalidité privée (pour les personnes couvertes par un régime au travail), les prestations fédérales (comme l'assurance-emploi, les prestations de maladie, les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, les prestations aux anciens combattants et divers crédits d'impôt) et les prestations provinciales (comme la composante invalidité de l'aide sociale provinciale et le régime provincial d'accidents du travail). Outre les prestations d'invalidité provinciales et les crédits d'impôt, la majorité des autres programmes ne sont offerts qu'aux personnes qui ont occupé un emploi régulier et reçu un salaire stable.

Les prestations d'invalidité initialement conçues comme un programme de dernier recours pour les personnes qui n'ont pas accès aux prestations auxquelles les travailleurs ont droit sont le programme de soutien du revenu qui connaît la croissance la plus rapide pour les personnes handicapées relativement aux dépenses publiques[21]. La croissance est si rapide que l'aide sociale provinciale est devenue un « programme de premier recours plutôt qu'un filet de sécurité[22] ».

Pourquoi est-ce important?

L'admissibilité et le niveau de soutien du revenu des personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité varient d'une province à l'autre. Cependant, ce que toutes les provinces et tous les territoires ont en commun, c'est la faiblesse des prestations. En effet, les prestations d'invalidité pour une personne sont systématiquement sous le seuil de la pauvreté dans chaque province et territoire[23]. Cela s'explique en grande partie par le fait que la valeur réelle en dollars des prestations d'invalidité, à l'exception du Manitoba et du Québec, a chuté considérablement par rapport à il y a 30 ans. Comme le montre le graphique ci-dessous, **la valeur réelle des prestations d'invalidité annuelles maximales a diminué de plus de 10 % par rapport à il y a 30 ans** lorsqu'on établit la moyenne maximale pour une personne seule bénéficiant de l'aide sociale provinciale pour chaque province[24].

Prestations d'invalidité provinciales annuelles maximales (en dollars constants de 2017)

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada (moyenne)
1989	13 205 $	14 204 $	13 613 $	12 964 $	11 136 $	15 941 $	11 530 $	13 927 $	10 475 $	13 149 $	13 014 $
2003	12 267 $	10 204 $	11 186 $	10 040 $	12 317 $	14 917 $	10 593 $	11 298 $	9 818 $	12 441 $	10 450 $
2017	11 579 $	10 229 $	10 264 $	9 837 $	12 741 $	14 682 $	12 132 $	11 276 $	10 225 $	13 096 $	11 606 $
Variation réelle de 1989 à 2017 (%)	-12,31 %	-27,99 %	-24,60 %	-24,12 %	14,41 %	-7,90 %	5,22 %	-19,03 %	-2,39 %	-0,40 %	-10,82 %

Source : Graphique adapté de Prince, tableau 16.3, 2015, avec les données sur le revenu de Maytree, Welfare in Canada, 2017. En Alberta, les prestations maximales ne comprennent pas le programme de sécurité du revenu pour les personnes gravement handicapées (Assured Income for the Severely Handicapped), qui diffère des autres programmes parce que les bénéficiaires reçoivent un montant fixe, peu importe la taille du ménage. En 2017, ce montant était de 19 056 $.

À mesure que le nombre de bénéficiaires de prestations d'invalidité provinciales continuera d'augmenter, bon nombre de personnes handicapées seront de plus en plus vulnérables à la pauvreté et à la faim. Il est nécessaire d'apporter des changements aux programmes de soutien du revenu et au marché du travail pour mieux soutenir et accommoder les personnes handicapées, ainsi que de moderniser le système de soutien du revenu afin que chacun – qu'il soit en mesure de travailler ou non – profite d'un soutien adéquat[25].

21 Stapleton, J. et coll. (2013).
22 Prince, M. J. (2015).
23 Statistique Canada (3 janvier 2019). Tableau 4.5 – Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2015. Tiré de : https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/tab/t4_5-fra.cfm.
24 Maytree. Social Assistance Summaries (avril 2019). Tiré de : https://maytree.com/social-assistance-summaries/.
25 Pour plus de détails sur l'orientation de la réforme, voir Prince, M. J. (2016). Inclusive Employment for Canadians with Disabilities: Toward a New Policy Framework and Agenda, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.

AUGMENTATION RAPIDE DU NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES QUI ONT RECOURS AUX BANQUES ALIMENTAIRES

« Nous voyons beaucoup d'aînés… une femme a dû faire réparer sa dent et n'avait aucune assurance. Ils n'ont pas les moyens de payer des médicaments sur ordonnance ni les soins dentaires. Nous voyons également des retraités de 70 ans qui viennent chercher un emploi à temps partiel parce qu'ils n'arrivent pas à joindre les deux bouts. »

June Muir, directrice générale de l'Unemployed Help Centre, Windsor (Ontario)

« La situation des aînés me préoccupe. Auparavant, c'était le manque de couches et de nourriture pour bébé qui nous inquiétait, mais nous devons maintenant stocker des couches pour adultes et des substituts de repas – ce que nous n'avons pas beaucoup sur les tablettes. »

Volker Kromm, directeur général de la Regional Food Distribution Association

Les personnes de 65 ans et plus ne représentent pas une grande proportion des gens qui ont recours aux banques alimentaires; elles sont tout juste sous la barre des 7 %. Toutefois, lorsqu'on examine le taux d'augmentation au sein de chaque groupe d'âge au cours des trois dernières années, ce groupe dépasse de loin les autres. Bien qu'il soit généralement entendu que les aînés disposent au Canada d'un meilleur modèle de soutien du revenu et d'une réduction de l'insécurité alimentaire conséquente[26], ceux qui ont recours aux banques alimentaires démontrent qu'il existe des lacunes en matière de soutien pour certains aînés à faible revenu.

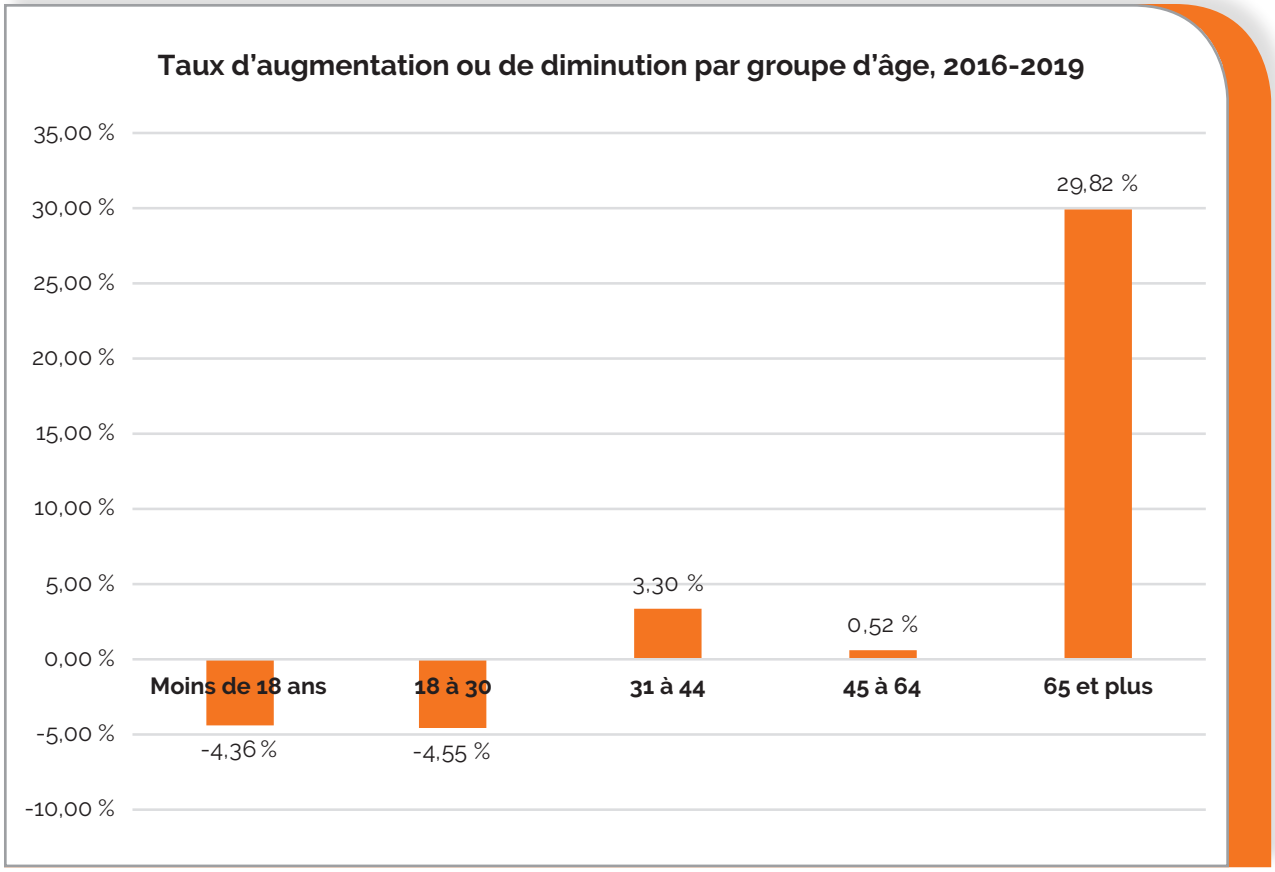

26 Dutton, D. (2016). « Food Insecurity in Poor Canadian Seniors is Greatly Reduced when Guaranteed Annual Income Kicks in », dans Analyse de politiques/Canadian Public Policy, vol. 42, no 3, septembre 2016, p. 274-286. Tiré de : https://proof.utoronto.ca/wp-content/uploads/2016/09/CPP423_PR.pdf.

Les données du Bilan-Faim indiquent que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus qui ont recours aux banques alimentaires a augmenté de près de 30 % depuis 2016, tandis que celui d'autres groupes d'âge de moins de 30 ans a diminué ou connu une modeste augmentation au cours de la même période.

Bien que les personnes âgées aient touché des revenus plus élevés que les bénéficiaires de l'aide sociale provinciale grâce aux pensions fédérales, ces chiffres indiquent que celles recevant des revenus fixes sont particulièrement vulnérables à la hausse rapide des coûts du loyer et de la nourriture. En outre, ces vulnérabilités sont souvent aggravées par des besoins importants en matière de soins de santé, comme des médicaments sur ordonnance.

Les personnes âgées bénéficient généralement d'une couverture pour leurs médicaments d'ordonnance, mais celle-ci varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Ainsi, elles paient encore entre 11 % et 13 % du coût de leurs médicaments[27]. Pour de nombreuses personnes âgées à faible revenu, les coûts directs peuvent être prohibitifs, et certaines doivent choisir entre payer leurs médicaments ou leur épicerie[28].

Règle générale, les aînés disposent d'un meilleur système de soutien du revenu au Canada que la population en âge de travailler. Ces tendances indiquent qu'il y a des lacunes à combler et que, pour les populations vulnérables comme les personnes âgées, les soutiens en nature comme une couverture étendue des médicaments sont des éléments également importants du filet de sécurité sociale prévu pour les retraités.

LA PRESSION CROISSANTE DES COÛTS DE LOCATION NE TOUCHE PAS SEULEMENT LES RÉGIONS URBAINES

« Le coût du logement a augmenté. Nos clients hommes n'ont pas les moyens de louer un studio, alors ils doivent emménager en colocation. »

Coordonnateur de banque alimentaire, Smith Falls (Ontario)

Canada – Tous	2010	2019
Logements locatifs	59,8 %	70,4 %
Logement social (loyer fondé sur le revenu)	25,6 %	14,4 %

Canada – Milieu rural	2010	2019
Logements locatifs	51,5 %	58,8 %
Logement social (loyer fondé sur le revenu)	15,5 %	11,6 %

27 Bureau du directeur parlementaire du budget (septembre 2017). Coûts pour le gouvernement fédéral d'un programme national d'assurance-médicaments. Tiré de : https://www.pbo-dpb.gc.ca/fr/blog/news%20/Pharmacare.

28 Webster, P. (2019). « Medication costs driving seniors to food banks », CMAJ News. Tiré de : http://cmajnews.com/2017/11/21/medication-costs-driving-seniors-to-food-banks-cmaj-109-5521/.

Les résultats du sondage de 2019 indiquent que les coordonnateurs de banques alimentaires de partout au Canada ressentent la pression que les coûts élevés du logement ont sur la demande de leurs services. En effet, 61 % des répondants au Bilan-Faim à l'échelle nationale estimaient que l'offre de logements à loyer modique représentait l'initiative la plus importante pour réduire la faim dans leur communauté.

Ce résultat n'a rien d'étonnant. En 2019, les répondants ont indiqué que 70 % de leurs clients vivaient dans un logement locatif, une hausse par rapport au taux de 60 % en 2010. Cette tendance ne touche pas seulement les centres urbains. En effet, les banques alimentaires des régions rurales ont vu le nombre de clients vivant dans un logement locatif passer de 52 % à 59 % au cours de cette même période. Que ce soit en raison de ceux qui quittent les grands centres urbains pour trouver un logement à loyer modique, de nouvelles entreprises qui s'installent plus au nord ou des touristes qui font augmenter la demande de logements à louer à court terme, la crise du logement abordable s'étend maintenant au-delà des villes et affecte la demande de banques alimentaires dans les régions plus éloignées.

Outre le loyer élevé, les résidents doivent payer pour les services publics, dont l'électricité, le chauffage et l'eau. Les coordonnateurs de banques alimentaires de partout au Canada ont parlé de la difficulté de payer les factures élevées de services publics dans les délais prescrits. En hiver, les factures de chauffage peuvent être particulièrement difficiles à payer pour les résidents, surtout si le temps froid se prolonge.

Le loyer et les services publics dévorent la majeure partie du budget des personnes ayant les revenus les plus faibles au Canada, et plus particulièrement les prestataires de l'aide sociale provinciale ou d'une pension publique et les travailleurs peu rémunérés. Il est généralement recommandé que les ménages ne consacrent pas plus de 30 % de leur revenu au loyer, mais, dans l'ensemble des provinces, le loyer et les services publics représentent plus de la moitié du revenu des personnes à faible revenu[29]. Le fait de consacrer une telle proportion du revenu au loyer est considéré comme une situation de « crise », car il en reste très peu pour les autres besoins fondamentaux (p. ex., nourriture), et le risque de sombrer dans l'itinérance s'accentue[30].

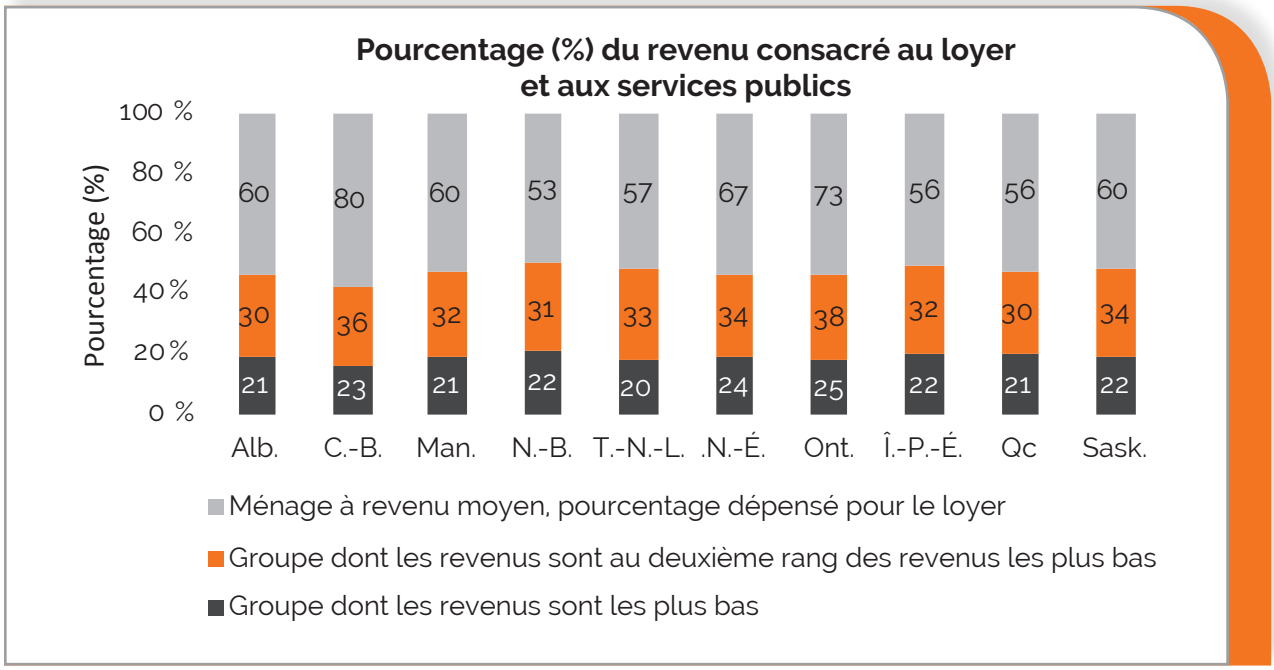

Source : Indice du logement locatif canadien – COÛT. Tiré de : http://rentalhousingindex.ca/fr/#cost_prov. Au Canada, l'extrémité supérieure du seuil de revenu annuel le plus faible varie entre 20 000 $ et 33 000 $ environ.

29 Dans ce contexte, on entend par services publics le chauffage, l'eau chaude et l'électricité.
30 BC Non-Profit Housing Association (2019). Families Feeling the Impact as Rental Housing Affordability Worsens Across Canada (communiqué de presse). Tiré de : https://bcnpha.ca/news/news-release-families-feeling-the-impact-as-rental-housing-affordability-worsens-across-canada/.

En l'absence d'investissements importants dans les logements privés abordables et les logements sociaux, les experts de l'industrie prédisent qu'en 2019, le loyer moyen augmentera de 6 % par rapport à l'année précédente, et cette augmentation touchera l'ensemble du pays[31]. La hausse des loyers dans les grandes villes affecte aussi les petites villes, et les loyers seront inabordables pour un nombre grandissant de Canadiens à faible revenu.

Le coût du logement a une incidence importante sur l'insécurité alimentaire et la demande de banques alimentaires. Le loyer est une dépense nécessaire qui oblige à sacrifier d'autres besoins fondamentaux, comme la nourriture. Même si d'importants investissements ont été faits dans le cadre de la nouvelle Stratégie nationale sur le logement, on constate que le gouvernement fédéral agit dans l'immédiat en versant notamment l'Allocation canadienne d'aide au logement aux ménages à faible revenu résidant dans un logement à loyer du marché afin qu'ils n'aient pas à sacrifier la nourriture pour payer leur loyer.

EN PLEINE TEMPÊTE : CAUSES DE LA FAIM DANS LES COMMUNAUTÉS NORDIQUES

Lorsque Volker Kromm, directeur général de la Regional Food Distribution Association de Thunder Bay, envoie de la nourriture dans des communautés isolées et éloignées des Premières Nations du Nord de l'Ontario, il ne se contente pas de fournir de la nourriture aux ménages dans le besoin : il est un important allié des communautés en crise. Par exemple, lorsqu'une communauté nordique a vu trois de ses membres se suicider en l'espace d'une semaine, les travailleurs en situation de crise ont constaté que l'acte de fournir de la nourriture leur permettait d'établir un meilleur rapport avec les familles de cette communauté.

Les problèmes vécus par certaines communautés du Nord canadien annoncent une véritable tempête et sont de parfaits exemples de causes d'insécurité alimentaire dans le reste du pays. Les possibilités d'emploi se font rares, les sources de revenu disponible, outre l'aide sociale, sont limitées, et le coût des aliments est extrêmement élevé et volatil. De plus, les Autochtones font face à des taux exceptionnellement élevés d'insécurité alimentaire grave à l'échelle nationale[32], et les effets de la colonisation touchent particulièrement ceux qui résident dans le Nord, car ils ont été obligés d'abandonner la chasse et la culture d'aliments traditionnels au profit d'aliments achetés en magasin[33]. Ces facteurs peuvent expliquer l'insécurité alimentaire extrême observée dans des régions nordiques. À titre d'exemple, l'insécurité alimentaire toucherait 47 % des ménages au Nunavut et 24 % des ménages des Territoires du Nord-Ouest[34].

En plus de ces problèmes extérieurs, les banques alimentaires du Nord doivent composer avec leurs propres contraintes, dont le manque de ressources, d'infrastructures et de main-d'œuvre. En raison de ces contraintes, les banques alimentaires sont incapables de répondre aux besoins grandissants.

> *« Les prix des aliments sont extrêmement volatils; un aliment peut coûter cinq dollars une semaine et dix dollars la semaine suivante. C'est très difficile pour les familles d'établir un budget. »*
>
> Bénévole de banque alimentaire, Nord du Labrador

Même avec les subventions accordées aux détaillants par l'intermédiaire de Nutrition Nord, le coût des aliments demeure une cause importante de l'insécurité alimentaire dans cette région. Une étude participative sur le coût des aliments a révélé que le coût moyen du Panier de provisions nordique révisé, qui permet de nourrir une famille de quatre personnes pendant une semaine, était de 410 $ sur une période de 14 mois allant de la fin de 2014 au début de 2016. Si les mêmes articles avaient été achetés à Ottawa, le panier aurait coûté 192 $. Les différences de prix étaient encore plus marquées pour les aliments riches en nutriments, comme les légumes et la viande[35].

31 Murchison, B., Danison, P. et Myers, B. (2019). Prévisions 2019 du marché des logements locatifs de Rentals.ca, fournies par des experts de partout au Canada. Rentals.ca. Tiré de : https://rentals.ca/blog/2019-rental-market-predictions-from-experts-across-canada#insights-for-2019.
32 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014).
33 Banques alimentaires Canada. Bilan-Faim 2015. Tiré de : https://www.foodbankscanada.ca/getmedia/01e662ba-f1d7-419d-b40c-bcc71a9f943c/HungerCount2015_singles.pdf.aspx?ext=.pdf.
34 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014).
35 Kenny, T., Fillion, M., MacLean, J., Wesche, S. D. et Chan, H. M. (2018). « Calories are cheap, nutrients are expensive – the challenge of healthy living in arctic communities », Food Policy, vol. 80, p. 39-54. Tiré de : https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2018.08.006.

Le coût du transport fait augmenter le coût des aliments dans les régions éloignées. Le transport de marchandises par avion-cargo est beaucoup plus dispendieux que le transport par camion. Le transport sur les routes de glace est considérablement moins coûteux, mais ce sont des routes saisonnières non fiables. Outre les problèmes de transport et le manque d'infrastructures, la concentration du marché de détail fait aussi augmenter le coût des aliments dans le Nord. Le coût de ce type de transport touche grandement les centres régionaux de distribution alimentaire qui servent les régions éloignées, car les organismes de bienfaisance n'ont pas droit aux subventions de transport offertes aux détaillants.

La rareté des emplois et les faibles revenus font en sorte que les ménages ont de la difficulté à se payer de la nourriture. Le taux de chômage dans les régions nordiques est parfois beaucoup plus élevé que le taux de chômage national moyen, particulièrement dans les communautés isolées. Par exemple, le Nunavut affiche un taux de chômage de 16,3 %, tandis que le taux de chômage du Canada est de 5,8 % en 2019. Dans les Territoires du Nord-Ouest, le taux de chômage était de 8,3 %.

Vu la rareté des emplois, nombreux sont ceux qui bénéficient de l'aide sociale. Au Nunavut, le programme d'aide au revenu comptait 14 488 bénéficiaires qui représentent plus du tiers de la population[36]. De plus, même si le prix des aliments a été réduit dans une certaine mesure grâce au programme Nutrition Nord, le revenu découlant de l'aide sociale ne suffit pas. Par exemple, le prix d'un panier d'aliments nutritifs à Iqaluit a connu une hausse de 0,3 % de 2011 à 2018, mais le revenu provenant de l'aide sociale pour une personne seule a diminué de 7 % au cours de la même période, compte tenu de l'inflation[37].

Le recours aux banques alimentaires a diminué dans les Territoires au cours de la dernière année, et nous croyons que cela est surtout attribuable aux problèmes d'accès aux banques alimentaires, à la collecte de données limitée et à d'autres facteurs plutôt qu'à l'atténuation de l'insécurité alimentaire ou à l'amélioration des conditions. Il faut mener d'autres études pour comprendre les raisons de cette diminution alors que l'insécurité alimentaire demeure extrêmement élevée.

Dans le sondage Bilan-Faim 2019, les coordonnateurs de banques alimentaires de partout au Canada ont indiqué que la hausse du coût des aliments, des loyers et des services publics, ainsi que la réduction des prestations d'aide sociale et d'invalidité expliquent le recours aux banques alimentaires dans le Nord. Bon nombre de ces facteurs sont plus marqués dans les communautés nordiques et nécessitent des solutions adaptées à leurs besoins particuliers.

LA FAIM N'ATTEND PAS : RÉPONDRE AUX BESOINS IMMÉDIATS DANS UN CONTEXTE DE PAUVRETÉ CROISSANTE

« D'énormes changements ont été apportés pour les clients. Avant, lorsque les gens se présentaient à la banque alimentaire, ils recevaient des fruits en conserve, du macaroni au fromage en boîte, un sac prérempli et un litre de lait. Maintenant, la plupart du temps, ils ont un grand choix de fruits et légumes frais et de pain. Auparavant, ils pouvaient venir chercher de la nourriture une fois toutes les deux semaines, mais maintenant, ils peuvent venir jusqu'à six jours par semaine. »

Peter Sinclair, directeur général de la Loaves & Fishes Food Bank, Nanaimo (Colombie-Britannique)

36 Maytree. Social Assistance Summaries (avril 2019). Tiré de : https://maytree.com/social-assistance-summaries/nunavut. Statistique Canada. Tableau 17-10-0005-01 – Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe.

37 Nutrition Nord Canada (2019). Coût du Panier de provisions nordique révisé en 2017-2018. Tiré de : https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1548078467819/1548078497301. Maytree (2019). Welfare in Canada – Nunavut. Tiré de : https://maytree.com/welfare-in-canada/nunavut/.

Les tendances inquiétantes relativement à la demande de banques alimentaires montrent la nécessité d'une importante intervention des gouvernements fédéral et provinciaux, mais une telle intervention se réalise progressivement, et les résultats tardent à se manifester. L'urgence d'agir exige une approche à plusieurs volets qui répond mieux aux besoins immédiats tout en favorisant des changements stratégiques à court, moyen et long termes.

Vu la grande faim observée tous les jours, de nombreuses banques alimentaires ont trouvé de nouvelles façons d'accroître la quantité d'aliments proposés à leurs clients et leur qualité tout en composant avec des ressources financières limitées et une infrastructure quasi inexistante. Depuis quelques années, le public et les médias s'intéressent davantage à la récupération alimentaire. La récupération alimentaire fait partie des approches visant à réduire la quantité de pertes et de déchets alimentaires qui sont produits à diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et qui font augmenter les émissions de gaz à effet de serre[38]. Elle consiste à récupérer les aliments sains excédentaires qui se trouveraient autrement à la décharge compte tenu de l'inefficacité de notre chaîne d'approvisionnement alimentaire et à les distribuer aux personnes dans le besoin.

Depuis plusieurs décennies, les banques alimentaires du Canada récupèrent les aliments de détaillants, d'agriculteurs et de fabricants locaux, mais n'ont ni la capacité ni les infrastructures requises pour recevoir les grandes quantités de denrées périssables nécessaires afin de répondre à la demande. Cependant, grâce à de nouveaux partenariats qui tirent parti des ressources et du soutien du gouvernement, de détaillants et du secteur agricole, les banques alimentaires des quatre coins du pays ont réussi à augmenter considérablement la quantité d'aliments, mais aussi leur variété. Maintenant, il y a notamment abondance de fruits et légumes frais, de viande et de produits laitiers.

Par le passé, de nombreuses banques alimentaires devaient composer avec la difficulté d'entreposer de grandes quantités de denrées périssables fraîches ou surgelées. Les banques alimentaires sont souvent de petits organismes bénévoles qui disposent de peu d'espace pour mener leurs activités, qui ont des heures d'ouverture limitées et qui n'ont pas la capacité nécessaire pour entreposer les aliments (p. ex., viande, produits laitiers, légumes) et les distribuer de manière sécuritaire. Dans certains cas, le nombre de bénévoles et l'espace suffisent, mais il manque les ressources financières nécessaires pour acheter les chambres froides, les congélateurs-chambres ou les camions réfrigérés requis pour assurer la salubrité des aliments.

Conscients de ces limites, divers partenaires des secteurs public, privé et sans but lucratif ont investi dans les infrastructures et les capacités de réfrigération des banques alimentaires. À titre d'exemple récent, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Fonds des infrastructures alimentaires locales, qui représente un investissement supplémentaire de 50 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir cette initiative.

38 Gouvernement du Canada (2019). Bilan des activités : réduire la perte et le gaspillage alimentaire au Canada. Tiré de : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/perte-gaspillage-alimentaire/bilan.html.

« Nous avons beaucoup de fruits et légumes… Et ces gens s'en priveraient, tout simplement. Ils viennent ici et peuvent en prendre tous les jours, et ils sont très reconnaissants. Il y en a tellement. »

June Muir, directrice générale de l'Unemployed Help Centre, Windsor (Ontario)

« La quantité et la variété des aliments que reçoivent les [banques alimentaires] se sont améliorées. Cela permet à certains organismes de consacrer davantage leurs ressources financières aux personnes dans le besoin. »

Alexandra Dupré, directrice, Développement du Programme de récupération en supermarchés

Au bout du compte, l'objectif premier est d'aider les personnes dans le besoin. Bien que la plupart des banques alimentaires à l'échelle nationale fournissent aux ménages une semaine de nourriture par mois, certaines banques alimentaires participent à des programmes de récupération alimentaire et permettent ainsi aux gens d'obtenir chaque jour des denrées périssables, comme des fruits et légumes. De plus, les fonds qui seraient habituellement consacrés à l'achat de nourriture dans le but d'offrir des paniers équilibrés aux clients – qui varient en moyenne de 27 000 $ par année pour les banques alimentaires de taille moyenne à plus de 1 M$ pour certaines grandes banques alimentaires – peuvent être réaffectés aux autres programmes ou mesures de soutien aux clients.

Les initiatives de récupération alimentaire n'élimineront pas la faim au Canada à long terme et ne doivent pas entraîner l'élimination d'investissements continus dans les politiques sociales progressives qui augmentent le revenu des ménages, car c'est ce revenu qui a la plus grande incidence sur la réduction de l'insécurité alimentaire. Toutefois, ces initiatives peuvent réduire le fardeau des personnes qui en bénéficient, réduire leur niveau de stress, leur redonner leur dignité et leur proposer des choix.

LA RÉCUPÉRATION ALIMENTAIRE CONSISTE À RÉCUPÉRER LES ALIMENTS SAINS EXCÉDENTAIRES QUI SE TROUVERAIENT AUTREMENT À LA DÉCHARGE COMPTE TENU DE L'INEFFICACITÉ DE NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE, ET À LES DISTRIBUER AUX PERSONNES DANS LE BESOIN.

RECOMMANDATIONS

POLITIQUES

BILAN-FAIM 2019 — RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Introduction

Les données ne mentent pas : l'utilisation des banques alimentaires au Canada demeure à un niveau inacceptable. Même si les banques alimentaires trouvent constamment des façons novatrices d'offrir des aliments sains et nutritifs et une vaste gamme de services en soutien aux personnes qu'elles servent, seules des solutions politiques à long terme peuvent s'attaquer aux causes profondes de la faim au Canada.

En fait, la cause fondamentale de l'utilisation des banques alimentaires est et a toujours été liée à la pauvreté et aux faibles revenus, et la seule façon de l'éliminer passe par les politiques gouvernementales.

Avec un gouvernement minoritaire nouvellement élu à Ottawa et de nombreuses nouvelles voix progressistes représentant les communautés de partout au pays, nous avons l'occasion de tirer parti des éléments fondamentaux mis en place au cours des dernières années.

L'instauration de l'Allocation canadienne pour enfants, la Stratégie de réduction de la pauvreté, la Stratégie nationale sur le logement et la bonification de l'Allocation canadienne pour les travailleurs (pour n'en nommer que quelques-unes) étaient toutes des recommandations stratégiques présentées dans les rapports Bilan-Faim précédents, et nous les accueillons comme autant de piliers qui nous permettront d'aller de l'avant.

Même s'il s'agit là de progrès positifs et importants, il est clair qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de réduire considérablement la pauvreté et le recours aux banques alimentaires au Canada.

Les bonnes intentions et les stratégies bien établies ne suffiront pas pour concrétiser la vision de Banques alimentaires Canada d'un Canada où personne ne souffre de la faim.

À cette fin, il est essentiel de mettre en œuvre les recommandations politiques suivantes si le gouvernement fédéral souhaite atteindre les objectifs établis dans sa stratégie de réduction de la pauvreté et, en définitive, réduire le besoin de recourir aux banques alimentaires à long terme.

PREMIÈRE RECOMMANDATION

AIDE À LA CRÉATION DE SERVICES ABORDABLES D'APPRENTISSAGE ET DE GARDE DES JEUNES ENFANTS AU PAYS

Année après année, l'une des statistiques les plus choquantes qui émergent du Bilan-Faim est le nombre élevé d'enfants touchés par les faibles revenus et la pauvreté dans un pays aussi riche que le nôtre.

En 2019, et tout au long des 10 dernières années, les enfants représentaient un peu plus de 20 % de la population générale du pays. Pourtant, ils comptent pour près de 35 % des personnes qui ont besoin du soutien d'une banque alimentaire. Cela signifie que des centaines de milliers d'enfants comptent sur les banques alimentaires chaque mois au Canada. Ces chiffres ne sont pas seulement stupéfiants : ils sont inacceptables.

Les services de garde des enfants sont devenus si chers partout au Canada que de nombreuses familles à revenu modique ou à faible revenu éprouvent maintenant des difficultés. À Toronto, en 2018, les frais moyens de garde d'enfants étaient supérieurs à 20 000 $ par année, par enfant, et les services de garde sont aussi dispendieux dans la plupart des villes canadiennes, même dans les provinces où ils sont subventionnés[39].

Le gouvernement fédéral a fait d'importants investissements pour soutenir les familles en mettant sur pied l'Allocation canadienne pour enfants, et nous sommes heureux de constater une légère diminution du recours aux banques alimentaires chez les enfants depuis son instauration. Cependant, même si des progrès ont été réalisés, il est évident qu'une réduction radicale du coût des services de garde pour enfants est essentielle afin de diminuer nettement le recours aux banques alimentaires pour tant d'enfants.

Afin d'avoir une incidence réelle sur les familles à faible revenu, le gouvernement fédéral doit augmenter ses investissements dans l'apprentissage et les services de garde d'enfants et les maintenir. Les liens entre les politiques sociales et économiques sont clairs : chaque dollar investi dans l'apprentissage et la garde d'enfants stimulera l'économie à long terme à raison de 6 $[40].

L'apprentissage et la garde d'enfants constituent un investissement dans le bien-être des Canadiens et procurent de réels avantages à l'ensemble du pays. Le financement et le soutien pour la mise en place d'un système abordable d'apprentissage et de garde des jeunes enfants offrent de multiples avantages : ils permettent aux parents d'intégrer le marché du travail ou d'y demeurer actifs, et ainsi d'augmenter leurs revenus, ou encore ils favorisent la poursuite des études par les parents et leur perfectionnement. À plus long terme, ces mesures permettent de réduire le taux de décrochage scolaire chez les enfants et les jeunes et favorisent leur intérêt pour les études postsecondaires[41].

Même si l'accessibilité à grande échelle des services de garde abordables est réellement bénéfique pour les parents qui éprouvent des difficultés financières, les parents de tous les échelons de revenu peuvent en profiter. Cet énoncé est particulièrement vrai pour les familles monoparentales qui demeurent surreprésentées parmi les utilisateurs des banques alimentaires du pays. Les familles monoparentales doivent faire face à des niveaux de stress beaucoup plus élevés que les autres types de ménages, et les pressions liées à l'éducation d'un enfant, notamment la gestion des frais de garde inabordables, jouent inévitablement un rôle[42].

À une époque où la majorité des parents travaillent, où le marché du travail évolue rapidement et où la main-d'œuvre diminue dans tous les secteurs, il est tout simplement avantageux d'investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants[43].

Voici nos recommandations :

Élaborer une stratégie nationale sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et y inclure des objectifs concrets.

- **La stratégie devrait prévoir une augmentation considérable de l'investissement fédéral dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et l'établissement d'objectifs mesurables visant un meilleur accès à des services de garde publics, abordables et de qualité dans l'ensemble des provinces et des territoires.**
- **L'investissement fédéral devrait se concentrer principalement sur la construction des infrastructures nécessaires à la création physique d'espaces de garde d'enfants.**
- **La stratégie devrait préciser des points de référence en matière d'accessibilité que chaque province devra respecter pour être admissible au soutien et au financement du gouvernement fédéral afin de créer efficacement des normes nationales de qualité et d'accessibilité concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, et ce, à l'échelle du pays.**

39 Macdonald, D. et Friendly, M. (2019). *Developmental Milestones – Child care fees in Canada's big cities 2018,* Centre canadien de politiques alternatives (CCPA). Tiré de : https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/developmental-milestones.

40 Alexander, C., Beckman, K., Macdonald, A., Renner, C. et Stewart, M. *Prêts pour la vie : analyse socio-économique de l'éducation et des soins à la petite enfance,* Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2017. Tiré de : https://www.conferenceboard.ca/temp/283ea97a-95b8-4e1a-a8db-2f4895f50433/9232_Ready-for-Life_ES-FR.pdf.

41 Ibid.

42 Statistique Canada (2015). Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : fichier de microdonnées à grande diffusion.

43 Banques alimentaires Canada (2011). *Personne sur qui compter,* Toronto, Banques alimentaires Canada.

DEUXIÈME RECOMMANDATION

AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ADULTES SEULS À FAIBLE REVENU

L'une des tendances les plus marquantes au chapitre du recours aux banques alimentaires est la croissance du nombre de personnes vivant seules qui franchissent nos portes et demandent de l'aide partout au Canada. Le pourcentage de personnes vivant seules qui ont recours aux banques alimentaires a considérablement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 38 % en 2010 à près de la moitié des ménages (48 %) en 2019.

Si on examine les statistiques économiques stupéfiantes de ce groupe, les raisons qui expliquent ce bond sautent aux yeux. La mesure du panier de consommation, mesure officielle de la pauvreté au Canada, donne un chiffre légèrement supérieur à un sur dix. Si nous considérons seulement les personnes vivant seules en âge de travailler, ce chiffre grimpe à 33 %, c'est-à-dire qu'un adulte seul sur trois vit dans la pauvreté[44].

Ce groupe représente à lui seul une population à faible revenu de 1,3 million de personnes. Ces Canadiens vivent dans la grande pauvreté, car leurs revenus moyens se situent à 50 % sous le seuil de pauvreté. Leurs moyens pour survivre sont donc d'environ 10 000 $ par an.

Compte tenu de ces statistiques, il n'est pas surprenant que près d'un adulte vivant seul sur cinq connaisse une insécurité alimentaire, et qu'autant de personnes aient besoin de l'aide d'une banque alimentaire pour joindre les deux bouts[45].

Cette tranche de la population a, du point de vue des programmes gouvernementaux, peu d'options vers lesquelles se tourner et semble avoir été largement oubliée par les gouvernements fédéral et provinciaux. De nombreux membres de ce groupe ont des problèmes de santé mentale qui sont exacerbés par la pauvreté et le faible revenu. Comme il est mentionné dans le rapport, les ménages d'une personne souffrant d'insécurité alimentaire présentent des niveaux plus élevés de problèmes de santé mentale que les autres ménages. Bon nombre de ces personnes ont des problèmes de santé mentale qui ne sont pas traités parce qu'elles n'ont pas le soutien dont elles ont besoin, qu'elles sont coincées dans un cycle d'aide sociale inadéquate ou de soutien lié à une invalidité, ou qu'elles ont perdu un emploi et n'ont nulle part où se tourner pour suivre de nouveaux programmes de formation et d'apprentissage qui leur permettraient de réintégrer le marché du travail.

Pendant des décennies, les gouvernements ont concentré leurs politiques sur des catégories de population précises, comme les familles et les personnes âgées, mais ont souvent négligé les adultes seuls en âge de travailler en tant que groupe nécessitant des mesures ciblées.

Un grand nombre de personnes vivant seules reçoivent une aide sociale, mais n'arrivent pas à se sortir de la pauvreté en raison des mesures de soutien généralement inadéquates et des conditions strictes qui régissent ces programmes. Dans l'ensemble, le soutien des gouvernements envers ce groupe de personnes vulnérables a diminué de moitié depuis le milieu des années 1990[46].

Le gouvernement fédéral a récemment augmenté son soutien aux travailleurs canadiens à faible revenu en bonifiant l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Banques alimentaires Canada a demandé au gouvernement d'adopter ces changements et nous saluons ce pas dans la bonne direction, mais nous avons besoin d'une aide supplémentaire pour cette tranche de la population qui a été négligée depuis bien trop longtemps.

Voici nos recommandations :

- **Créer un programme visant à soutenir les Canadiens malades et sans emploi qui sont sur le point de perdre leur assurance-emploi ou assurance-invalidité temporaire.** Ce nouveau programme corrigerait une importante lacune de notre filet de sécurité sociale qui ne laisse à ces personnes d'autres choix que de demander l'aide sociale et d'intégrer le cycle de la pauvreté.
- **Élaborer, dans le cadre des futurs accords sur la santé avec les provinces et les territoires, de nouvelles mesures en matière de santé mentale axées sur les besoins des adultes seuls en âge de travailler.**
- **Considérer les adultes seuls à faible revenu comme une priorité dans toutes les mesures à venir en matière de réduction de la pauvreté afin de veiller à ce que cette population vulnérable ne soit plus oubliée.**
- **Mettre en œuvre notre recommandation de revenu de base (voir la quatrième recommandation) pour abaisser les taux élevés de pauvreté parmi les personnes vivant seules qui ne sont pas sur le marché du travail.**

44 Banques alimentaires Canada (2016). *Personne sur qui compter,* Toronto, Banques alimentaires Canada.
45 Tarasuk, V., Mitchell, A. et Dachner, N. (2014). *L'insécurité alimentaire des ménages au Canada 2014*. Toronto, Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF).
46 Murphy, B., Zhang, X. et Dionne, C. (2012). *Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices,* Statistique Canada.

TROISIÈME RECOMMANDATION

MISE EN ŒUVRE IMMÉDIATE DE L'ALLOCATION CANADIENNE D'AIDE AU LOGEMENT

D'une année à l'autre, les banques alimentaires du pays signalent toujours que le coût élevé du logement est l'une des principales raisons pour lesquelles les gens demandent leur aide.

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les gens d'un océan à l'autre consacrent une portion tellement importante de leur revenu mensuel à leurs frais de logement qu'il leur en reste très peu pour la nourriture, voire pas du tout.

En 2017, nous avons accueilli avec enthousiasme la nouvelle Stratégie nationale sur le logement du gouvernement fédéral, mesure pour laquelle Banques alimentaires Canada milite depuis de nombreuses années.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir environ 20 milliards de dollars (montant égalé par les provinces et les territoires pour un total de 40 milliards de dollars) au cours des douze prochaines années dans le but d'aider 530 000 ménages ayant des besoins en matière de logement et de réduire l'itinérance chronique de moitié d'ici 2030[47].

Il y a des avancées et une bonne politique gouvernementale, mais très peu de mesures, s'il y en a, ont été prises depuis l'annonce de la stratégie pour venir en aide à ceux qui ont actuellement recours aux banques alimentaires en raison de leurs frais de logement trop élevés.

Nous sommes conscients du fait que de grands investissements dans les infrastructures de logement à loyer modique, comme ceux annoncés dans le cadre de la nouvelle stratégie sur le logement, prennent des années avant de porter leurs fruits. Toutefois, l'Allocation canadienne d'aide au logement (qui constitue également une promesse de la Stratégie) devrait être mise en œuvre immédiatement et élargie pour inclure tous les ménages admissibles.

L'Allocation canadienne d'aide au logement est un programme conçu pour aider directement les Canadiens à faible revenu qui consacrent un pourcentage élevé de leur revenu à leurs frais de logement. La façon exacte dont le gouvernement envisage de verser l'allocation n'a pas encore été dévoilée, mais l'objectif actuel est de verser en moyenne 2 500 $ par année à 300 000 ménages d'ici 2030[48].

Vu que 12,7 % des ménages canadiens ont des besoins criants en matière de logement – c'est-à-dire que leurs frais de logement dépassent 30 % de leur revenu (soit le pourcentage de référence le plus reconnu en matière d'accessibilité), que le logement nécessite des réparations majeures ou qu'il est trop petit[49] –, il est évident que les objectifs que le gouvernement s'est fixés sur une période de 12 ans relativement à l'Allocation canadienne d'aide au logement sont tout à fait inadéquats.

Voici nos recommandations :

- **Mettre immédiatement en œuvre l'Allocation canadienne d'aide au logement prévue afin que les Canadiens ayant de la difficulté à payer leur loyer puissent bénéficier de cette importante mesure d'aide en attendant que la Stratégie nationale sur le logement soit appliquée dans son intégralité.**
- **Augmenter considérablement le montant que le gouvernement fédéral prévoit investir dans l'Allocation canadienne d'aide au logement afin que tous les citoyens à faible revenu y soient admissibles (c'est-à-dire éliminer le nombre limite de citoyens admissibles pouvant présenter une demande).**
- **Réaliser de nouveaux investissements et ajouter à la Stratégie nationale sur le logement un élément important qui a été oublié : mettre en œuvre un programme de logement supervisé pour les personnes ayant une incapacité mentale ou physique, particulièrement au sein des populations à faible revenu et marginalisées[50].**

47 Gouvernement du Canada (2017). Un chez-soi d'abord – *La Stratégie nationale sur le logement du Canada*. Tiré de : HYPERLINK "https://www.chezsoidabord.ca/" www.chezsoidabord.ca.
48 Ferrer, M. JS (2018). « New Canada Housing Benefit will Help (Some of) The Poorest (Maybe) », *The Public Policy and Governance Review*. Tiré de : https://ppgreview.ca/2018/01/22/new-canada-housing-benefit-will-help-some-of-the-poorest-maybe/.
49 Statistique Canada (2017). Recensement de 2016, Statistique Canada. N° au catalogue : 98-400-X2016228.
50 Centre canadien de politiques alternatives (2018). *No Time to Lose: Alternative Budget 2019*.

QUATRIÈME RECOMMANDATION

DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES POUR MENER VERS UN REVENU DE BASE POUR TOUS

Depuis des décennies, tous les partis au pouvoir rejettent l'idée d'aller de l'avant avec un revenu de base, prétextant qu'il relève du domaine provincial. Le projet pilote sur le revenu de base que le gouvernement de l'Ontario a adopté en 2016 a semblé renforcer cette notion selon laquelle des progrès pourraient être réalisés sans le leadership ou le soutien du gouvernement fédéral.

Malheureusement, la situation en Ontario a montré à quel point un tel projet peut être fragile. Les données et analyses essentielles ne seront jamais compilées, car le gouvernement de l'Ontario a annulé dans l'immédiat le projet pilote portant sur le revenu de base en 2018. Une occasion importante de progresser vers la création d'un revenu de base pour tous a été balayée et oubliée.

Le fait qu'un changement de gouvernement provincial puisse entraîner si facilement l'élimination d'un projet pilote aussi important est très inquiétant. Le projet pilote de l'Ontario aurait pu fournir des données précieuses pour l'établissement d'un revenu de base dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, pas seulement en Ontario.

Compte tenu de l'importance des données et des analyses potentielles ainsi perdues et du fait de ne pas pouvoir compter sur les provinces pour donner l'exemple, le gouvernement fédéral a la responsabilité de faire preuve de leadership dans ce dossier afin de tracer la voie à suivre pour soutenir les citoyens les plus vulnérables du Canada. Il est évident que l'approche actuelle est un échec.

Selon notre système actuel d'aide sociale, une personne doit être littéralement sans le sou pour pouvoir présenter une demande de soutien. En 2017, le revenu annuel moyen que recevait une personne vivant seule après l'approbation de sa demande était légèrement supérieur à 8 500 $, soit plus de 10 000 $ sous le seuil de pauvreté. Et si cette personne tente un retour au travail, ses avantages (pécuniaires et non pécuniaires) sont alors sanctionnés de manière punitive, ce qui a pour effet de la dissuader de retourner sur le marché du travail.

Ce système n'a pas évolué depuis les années 1990 et maintient les gens embourbés dans un cycle de pauvreté d'où il est extrêmement difficile de s'échapper. En guise de preuve, près de 60 % des personnes actuellement aidées par les banques alimentaires reçoivent soit de l'aide sociale, soit des prestations d'invalidité.

Il ne faut plus attendre que les provinces prennent les devants sur la question du revenu de base, comme nous l'avons vu récemment en Ontario.

Nous demandons au gouvernement fédéral de faire preuve de leadership dans ce dossier et de travailler conjointement avec toutes les provinces et tous les territoires pour nous aider à mettre en place un revenu de base pour tous.

Voici nos recommandations :

- **Financer et élaborer, en collaboration avec les provinces et les territoires, de multiples projets pilotes portant sur le revenu de base, de divers types et à l'échelle du pays, dans toutes les provinces et tous les territoires, afin de réduire au minimum les risques de voir ces projets avorter en raison de la fluctuation des gouvernements provinciaux.**
- **Consigner et analyser les données de ces projets pilotes sur plusieurs années afin de déterminer le type de revenu de base qui convient le mieux au Canada.**

Nous faisons également des recommandations à court terme visant à augmenter immédiatement les revenus des personnes vivant dans la pauvreté :

- **Mettre en œuvre un régime national d'assurance-médicaments afin que tous les Canadiens (particulièrement les groupes vulnérables comme les aînés et les familles à faible revenu) aient accès aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.**
- **Donner accès à tous les ménages à faible revenu aux avantages non pécuniaires actuellement réservés aux bénéficiaires de l'aide sociale (subvention des services de garde, supplément au logement à loyer modique, assurance-médicaments et soins dentaires, etc.).**
- **Convertir tous les crédits d'impôt fédéraux non remboursables en crédits d'impôt remboursables, le cas échéant. Ces crédits comprennent, sans s'y limiter, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, les crédits accordés aux aidants familiaux et le crédit d'impôt pour le transport en commun.**

51 Caledon Institute (2015). *Welfare in Canada 2014*. Ottawa, Caledon Institute.
52 Tweddle, A. et Aldridge, H. (2017). *Welfare in Canada 2017*, Maytree.

CINQUIÈME RECOMMANDATION

RÉDUIRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LE NORD

L'insécurité alimentaire dans le Nord demeure une préoccupation importante pour Banques alimentaires Canada. Divers programmes et projets ont été mis en œuvre pour tenter de régler ce problème au fil des changements de gouvernement fédéral, mais il est évident que l'approche actuelle est vouée à l'échec.

Depuis quelques années, Banques alimentaires Canada formule des solutions dans le but d'améliorer le programme Nutrition Nord et l'insécurité alimentaire dans le Nord en général, et nous sommes inquiets du fait que le coût des aliments n'a pas diminué de manière notable depuis le début du programme Nutrition Nord en 2011.

Les données récentes de Statistique Canada révèlent que le programme Nutrition Nord n'a pas donné les résultats escomptés quant à la réduction du coût des aliments, objectif qui avait donné beaucoup d'espoir au début du programme il y a près de dix ans.

En fait, selon les derniers chiffres publiés par Nutrition Nord Canada, le coût moyen du Panier de provisions nordique révisé en mars 2018 avait augmenté de plus de 2 % depuis mars 2017 et n'était inférieur que de 1 % au panier de mars 2011, avant le lancement du programme Nutrition Nord[53].

Les mesures annoncées récemment dans le cadre du programme, dont de nouvelles mesures d'aide aux programmes d'activités de chasse et de cueillette traditionnelles (mesures encouragées par Banques alimentaires Canada) ainsi que la création d'un nouveau groupe de travail entre les Inuits et la Couronne qui se penchera sur les enjeux à venir, sont bien accueillies, mais ne permettent pas de régler les multiples problèmes des communautés nordiques, comme nous l'expliquons dans le présent rapport.

Vu le niveau d'insécurité alimentaire toujours inacceptable des ménages dans les Territoires, la stagnation du prix des aliments depuis 2011 et la diminution du revenu d'aide sociale compte tenu de l'inflation, il faut que le gouvernement revoie maintenant sa stratégie de sécurité alimentaire pour le Nord.

Partout au pays, les banques alimentaires qui servent les communautés nordiques et éloignées font ce qu'elles peuvent pour leur envoyer de la nourriture, mais doivent payer les frais d'expédition dans leur intégralité puisqu'elles ne sont pas admissibles aux subventions Nutrition Nord.

Certains organismes, dont Winnipeg Harvest, la Regional Food Distribution Association de Thunder Bay, la Banque d'alimentation d'Ottawa et la Community Food Sharing Association de Terre-Neuve-et-Labrador, font leur possible pour venir en aide aux communautés nordiques en difficulté, mais ont très peu de ressources financières à affecter aux frais d'expédition exorbitants.

Au bout du compte, il y a des limites à ce qu'on peut réaliser avec des solutions touchant le prix des aliments et l'alimentation en général. Le gouvernement fédéral doit également revoir l'ensemble de son approche quant aux causes profondes à long terme de l'insécurité alimentaire dans le Nord pour que des progrès soient réalisés.

Voici nos recommandations :

- **Élargir la portée du programme de subvention Nutrition Nord Canada afin que des organismes de bienfaisance puissent en bénéficier, notamment les banques alimentaires qui envoient de la nourriture et des fournitures à des communautés nordiques éloignées.**
- **Faire en sorte que le gouvernement fédéral et le nouveau groupe de travail entre les Inuits et la Couronne entament un examen exhaustif de Nutrition Nord Canada afin de déterminer les raisons pour lesquelles le programme n'atteint pas ses objectifs de réduction du coût des aliments dans le Nord.**
- **Encourager le gouvernement fédéral à élaborer dès maintenant un projet de revenu de base (voir la quatrième recommandation) en vue d'éliminer le régime d'aide sociale qui est inadéquat et qui maintient beaucoup trop de Canadiens du Nord dans l'engrenage de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.**

53 Gouvernement du Canada (2019). *Coût du Panier de provisions nordique révisé en 2017-2018*, Nutrition Nord Canada. Tiré de : https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1548078467819/1548078497301.

NOTRE MÉTHODOLOGIE

Le Bilan-Faim est le rapport annuel phare de Banques alimentaires Canada qui fait état de l'utilisation des banques alimentaires au Canada. Il s'agit d'une enquête transversale par recensement menée auprès de la plupart des organismes et programmes de banques alimentaires, à l'intérieur et à l'extérieur du réseau de Banques alimentaires Canada. Le Bilan-Faim fournit un aperçu ponctuel de l'utilisation des banques alimentaires au Canada.

Banques alimentaires Canada cherche toujours des moyens d'améliorer le Bilan-Faim. Si vous avez des questions au sujet du rapport ou des idées sur la façon dont nous pourrions améliorer cette recherche, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Veuillez nous écrire à info@foodbankscanada.ca et faites mention du Bilan-Faim.

Le monde des banques alimentaires

Le réseau de banques alimentaires compte 10 associations provinciales, 609 banques alimentaires affiliées, plus de 2 500 organismes associés aux banques affiliées et 4 membres directement affiliés dans les 3 territoires. Des banques alimentaires indépendantes, donc extérieures au réseau, ont également participé au sondage.

Collecte de données

Le Bilan-Faim est envoyé aux banques alimentaires en février de chaque année, et les données sont recueillies en mars. Les données continuent d'être recueillies pour le mois de mars, car la période de l'étude est un mois ordinaire qui ne comporte pas de tendances prévisibles d'utilisation élevée ou faible des banques alimentaires. Puisque le mois de mars est utilisé de façon constante, nous pouvons faire le suivi des habitudes d'utilisation au fil des périodes.

Pour maximiser l'intégrité des données et limiter les erreurs d'interprétation, le sondage comprend des exemples de la façon dont les données doivent être recueillies et classées. Les définitions des catégories sont également incluses.

Le sondage est mené de quatre façons différentes :

(1) par l'entremise d'un programme en ligne, Link2Feed, qui est utilisé par le réseau de banques alimentaires de Feed Ontario, Feed Nova Scotia et environ 20 banques alimentaires d'autres provinces;

(2) par l'envoi d'un courriel directement aux banques alimentaires et aux programmes de repas avec l'appui des organismes provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador qui ne font pas partie du programme Link2Feed;

(3) par l'envoi papier directement aux banques alimentaires et aux programmes de repas qui ont une technologie limitée et doivent par conséquent obtenir une copie physique du sondage;

(4) au moyen d'entrevues téléphoniques, qui ont été nécessaires dans certains cas, principalement pour les banques alimentaires non affiliées ou les banques alimentaires situées dans des régions éloignées du Nord.

Remarque à propos des visites

Depuis le Bilan-Faim 2018, Banques alimentaires Canada fait rapport du nombre de visites aux banques alimentaires durant le mois de mars afin d'offrir une meilleure représentation du besoin de recourir à des banques alimentaires partout au Canada.

On compte une « visite » pour chaque personne, chaque fois qu'elle reçoit un panier alimentaire, et pour chaque membre de son ménage. Par exemple, si une personne vivant seule s'est rendue quatre fois à la banque alimentaire en mars, on compte quatre visites. Par contre, si une famille monoparentale avec deux enfants s'est rendu deux fois à la banque alimentaire en mars, on compte six visites.

Chaque banque alimentaire détermine le nombre de fois que les gens de la localité recourent à ses services, en mettant l'accent sur son mandat, les besoins de la localité et les ressources accessibles. Dans certains cas, les gens peuvent visiter une banque alimentaire plusieurs fois par mois alors que dans d'autres cas, ils la visitent moins d'une fois par mois. Au Canada, les clients ont recours aux banques alimentaires une fois par mois dans la majorité des cas.

Le nombre total de visites comprend les visites aux banques alimentaires pour un panier alimentaire qui comprend généralement un mélange de denrées périssables et non périssables pour quelques jours à quelques semaines. Certaines banques alimentaires ont récemment commencé à participer à de grandes initiatives de récupération alimentaire qui s'ajoutent aux paniers alimentaires; ainsi, elles peuvent distribuer rapidement les aliments en abondance à un moment précis (p. ex., fruits, légumes, pain). Vu qu'elles doivent distribuer rapidement une grande quantité de denrées périssables, ces banques alimentaires encouragent les « visites » plus fréquentes et peuvent ainsi écouler leurs stocks plus rapidement. Comme ces initiatives touchent habituellement des aliments bien précis, elles ne font pas partie des programmes de paniers alimentaires traditionnels. Par souci d'uniformité des données, les collectes de récupération alimentaire sont exclues du nombre total de visites.

Analyse des données

Les données du sondage sont saisies dans une base de données, puis nettoyées dans le cadre d'une analyse rigoureuse, qui comprend le filtrage des résultats pour n'inclure que ceux des banques alimentaires et des programmes de repas. Elles sont ensuite vérifiées afin que des valeurs aberrantes n'altèrent pas les résultats globaux.

Nous reconnaissons qu'une marge d'erreur existe dans tout processus de collecte de données. Banques alimentaires Canada effectue un suivi exhaustif auprès des banques alimentaires en cas de données aberrantes (écarts de +/-25 % au cours d'une année donnée). L'analyse est effectuée par le personnel de Banques alimentaires Canada, qui s'appuie sur l'ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales (SPSS). Pour déterminer le nombre global d'utilisations, les données primaires sont directement fournies par les organismes. Nous additionnons le nombre de visites totales selon tous les sondages valides reçus et calculons les résultats des ménages en nous fiant uniquement aux sondages contenant des données complètes dans ces catégories.

Dans les cas où les banques alimentaires ne remplissent pas le sondage, nous produisons des estimations prudentes en vérifiant l'existence du programme alimentaire et en utilisant les données régionales pour augmenter ou diminuer le pourcentage par rapport aux chiffres déjà rapportés. Les données aberrantes sont supprimées des données régionales afin que les tendances ne soient pas exagérées.

Limites

Les ressources et la capacité de documentation des banques alimentaires du pays sont limitées. Il peut arriver que Banques alimentaires Canada effectue un suivi en cas de données aberrantes afin de vérifier si des données erronées ont été consignées pour une année antérieure. Si c'est le cas, les données des années antérieures peuvent être corrigées. La plupart du temps, il s'agit d'erreurs mineures qui n'ont aucune incidence sur les grandes tendances. Banques alimentaires Canada fait tout en son pouvoir pour présenter les données les plus exactes possible.

Examen de la méthodologie

À l'automne 2018, la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) a passé en revue la méthodologie du Bilan-Faim et formulé plusieurs recommandations pour les années à venir. Dans l'ensemble, la SRSA avait relevé que le Bilan-Faim est un programme d'enquête qui fournit de précieuses données sur les populations vulnérables et habituellement sous-représentées. Le Bilan-Faim offre un bon aperçu de l'utilisation des banques alimentaires pour une année donnée ainsi que des données démographiques clés liées aux populations du Canada qui ont recours aux banques alimentaires. Plusieurs mesures de contrôle de la qualité sont en place pour limiter les erreurs de mesure et de réponse durant les phases de collecte de données.

PROGRAMMES ALIMENTAIRES AYANT PARTICIPÉ AU BILAN-FAIM 2019

Province	Nbre de banques affiliées	Nbre d'organismes participants	Banques alimentaires seulement	Programmes de repas seulement	Banques alimentaires et programmes de repas	Nbre d'organismes regroupés sous les banques affiliées	Nbre total d'organismes représentés
Alb.	88	171	83	52	36	540	711
C.-B.	103	113	64	7	42	579	692
Man.	13	52	49	2	1	427	479
N.-B.	60	58	37	2	19	63	121
T.-N.-L.	53	45	40	1	4	19	64
N.-É.	89	123	75	40	8	28	151
T. N.-O.	2	6	4	-	2	0	6
Nt	1	6	4	1	1	1	7
Ont.	131	577	411	85	81	849	1 426
Î.-P.-É.	6	6	3	-	3	5	11
Qc	32	1 132	289	433	410	-	1 132
Sask.	30	36	30	-	6	97	133
Yn	1	1	-	-	1	0	1
Tous	**609**	**2 326**	**1 089**	**623**	**614**	**2 608**	**4 934**

REMERCIEMENTS

Banques alimentaires Canada remercie les centaines de milliers de personnes qui ont accès aux programmes alimentaires et les milliers d'employés et de bénévoles qui, chaque année, fournissent des renseignements pour le Bilan-Faim. Sans les efforts et la participation de ces gens, cette recherche ne serait pas possible. Nous tenons également à remercier les dirigeants du réseau de banques alimentaires de nous faire part d'histoires vécues sur le terrain. Nous remercions tout particulièrement Dr. Sylvain Charlebois, Ph. D., directeur scientifique du laboratoire d'analyse agroalimentaire de l'Université Dalhousie et professeur associé au Département de marketing et d'études sur les consommateurs de l'Université de Guelph, Ronald Kneebone, directeur scientifique de la politique sociale et de la recherche en santé de l'École de politiques publiques de l'Université de Calgary, Dr. Michael J. Prince, professeur de politique sociale à la Faculté de développement humain et social de l'Université de Victoria, et John Stapleton d'Open Policy Ontario pour nous avoir communiqué leurs résultats de recherche.

Coordonnateurs provinciaux du *Bilan-Faim 2019*

Laura Lansink, Food Banks BC (Colombie-Britannique)

Alison Richards, Food Banks Alberta (Alberta)

Stephanie Walsh-Rigby, Food Banks Alberta (Alberta)

Laurie O'Connor, Saskatoon Food Bank (Saskatchewan)

Grace Weigelt, Winnipeg Harvest (Manitoba)

Amanda Colella-King, Feed Ontario (Ontario)

Gaël Chantrel, Les Banques alimentaires du Québec (Québec)

Yves Sévigny, Association des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick)

Brian Boudreau, Feed Nova Scotia (Nouvelle-Écosse)

Mike MacDonald, Upper Room Food Bank (Île-du-Prince-Édouard)

Eg Walters, Community Food Sharing Association (Terre-Neuve-et-Labrador)

Conception et révision par

Skylar Media Group

Bilan-Faim préparé par

Richard Matern, Sofia Seer, Phil Ozga et Nimra Lalani

© Banques alimentaires Canada, 2019. Tous droits réservés.

Veuillez citer le présent document comme suit : Banques alimentaires Canada (2019). Bilan-Faim 2019. Mississauga, Banques alimentaires Canada.

À PROPOS DE NOUS

NOTRE VISION : UN CANADA OÙ PERSONNE NE SOUFFRE DE LA FAIM

Banques alimentaires Canada est un organisme de bienfaisance national qui se consacre à aider les Canadiens vivant dans l'insécurité alimentaire. Nous soutenons un réseau d'associations provinciales, de banques alimentaires affiliées et d'organismes alimentaires qui ont pour objectif de soulager la faim dans leurs communautés. Notre travail vise principalement à maximiser l'incidence collective, à renforcer la capacité locale et à diminuer la nécessité d'avoir recours aux banques alimentaires.

MANDAT

Faire preuve de leadership à l'échelle nationale pour soulager la faim aujourd'hui et pour prévenir la faim demain, en collaboration avec le réseau des banques alimentaires du Canada. Pour ce faire, nous maximisons l'incidence collective de réseau, renforçons les capacités locales des banques alimentaires et militons pour réduire le besoin de recourir aux banques alimentaires.

Food Banks Canada
Banques alimentaires Canada

info@foodbankscanada.ca
5090 Explorer Drive, Suite 203, Mississauga, Ontario L4W 4T9